

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

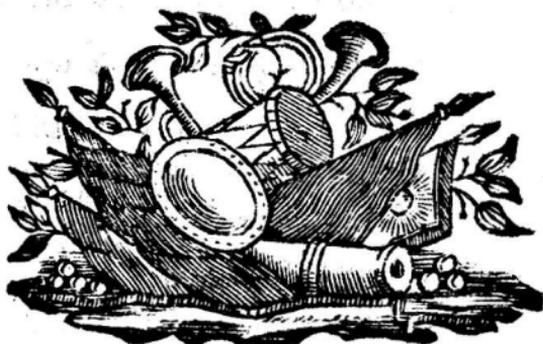
LITTÉRAIRE.

AVRIL 1775.

---

SECONDE PARTIE.

---



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

O

*In octavo.*

- O**uvres philosophiques , ou démonstration de l'existence de Dieu, tirée de l'art & de la nature, avec des Lettres & des Sermons, par Mr. de Fenelon, 2 vol.
- O**uvres posthumes de Mr. Boileau.
- O**uvres spirituelles de Mr. Bernieres, ou conduite assurée pour ceux qui tendent à la perfection, & ses Lettres qui font voir la pratique de ces maximes.
- O**uvres de Sébastien Garnier, la Henriade & la Loïffée, seconde édit. grand 8°. *Paris* 1770.
- O**ffice de la Semaine Sainte, en Latin & en François.
- O**ffice de la Ste. Vierge pour les trois tems de l'année, sans renvoi.
- O**ffice divin à l'usage de Rome pour les Dimanches & Fêtes de l'année. *Paris* 1772.
- O**ffice des Morts qu'on peut joindre aux Livres de prières, & qui se vend séparément.
- O**raison du cœur, ou maxime courte & facile de faire l'oraison mentale & extérieure.
- O**raison funèbre de Charles V. Duc de Lorraine, par Mr. Sommier.
- O**raison funèbre du Cardinal de Fleury. *Geneve.* 1743.
- O**rdonnances & Instruction Pastorale de l'Archevêque de Cambrai, au Clergé & au Peuple de son Diocèse, contre le Jansenisme.



JOURNAL  
 HISTORIQUE  
 ET  
 LITTÉRAIRE.  
 AVRIL 1775.  
 SECONDE PARTIE.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Essai sur les Jardins. Par Mr. Watelet de l'Académie Française, & Honoraire de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture &c.*

*Fortunatus & ille, Deos qui novit agrestes.*  
 2. Georg.

A Paris 1775. Se trouve à Liège chez  
 Orval Demazeau.

**L**E Chantre de Rome qui a si bien célébré les champs avoit eu le dessein de chanter aussi les Jardins (a). Un Poëte

---

(a) *Atque equidem extremò ni jam sub fine laborum  
 Vela traham & terris festinem vertere proram,  
 Forsitan & pingues hortos quæ cura colendi  
 Ornaret, canerem.* 4. Georg.

moderne qui a quelquefois les graces de son modèle (a), a exécuté cette tâche avec un succès qui ne laisse que peu de chose à désirer. Mais on lit aujourd'hui peu le latin & on l'entend encore moins; d'ailleurs la mode qui enchérit toujours sur elle-même, a fait des révolutions dans le Jardinage comme dans le reste des choses terrestres, par-là l'*Essai* de Mr. Watelet deviendra d'une utilité & d'un agrément plus général que les *Horti* du P. Rapin.

Mr. Watelet commence par les beautés qu'on pourroit donner aux établissemens les plus négligés d'une campagne. Il fait voir qu'une ferme sans sortir de l'état que ses départemens demandent, est susceptible de grands embellissemens & peut avoir des aspects plus délicieux & plus piquans que les Jardins les plus symétriques. L'utile qui dans un pareil ouvrage se trouve si sensiblement uni à l'agréable, doit nécessairement mieux contenter un esprit solide que des beautés

(a) Le P. Rapin. "Le Poëme des Jardins, dit l'Abbé des Fontaines, est son chef-d'œuvre. Il est digne du siècle d'Auguste pour l'élégance & la pureté du langage, pour l'esprit & les graces qui y regnent. L'agrément des descriptions y fait disparaître la sécheresse des préceptes, & l'imagination du Poëte fait délasser le Lecteur par des fables qui, quoique trop fréquentes, sont presque toujours riantes & bien choisies. Plus fleuri, plus gai, plus amusant que l'Auteur des *Georgiques*, il en a la précision & quelquefois même l'élévation & la force. „

stériles dont les effets ne passent point la jouissance des yeux :

*Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.*

De-là Mr. Watelet passe aux parcs anciens & modernes. Il croit qu'ils doivent leur origine à l'orgueil féodale, & n'y trouve pas les beautés que les idées pastorales répandent sur les ouvrages qui en font l'expression. Après avoir dit un mot de l'exposition, il parle des arbres & des eaux, deux choses qu'on peut regarder comme les matériaux des beautés naturelles & artificielles des Jardins, & dont la réunion bien assortie & bien ordonnée forme, suivant l'idée d'un ancien, le séjour des pensées douces & des innocentes récréations d'une ame paisible :

*Quà pinus ingens, albaque populus  
Umbram hospitalem consociare amant  
Ramis, & obliquo laborat  
Lympha fugax trepidare rivo.*

“ Les eaux donnent la vie aux scènes pittoresques. Leur beauté principale est la limpidité. Leur grace est la liberté du mouvement : car la grace par-tout où elle se fait appercevoir, tient ses charmes de la simplicité & de la franchise dans l'action ou dans le sentiment. Ce qui est gêné, compliqué, forcé, lui nuit, ou la fait disparaître. Cependant on se plaît, direz-vous, à voir l'action convulsive des eaux qui sortent avec effort des rochers, & semblent détruire avec violence les obstacles qui leur sont opposés :

c'est qu'elles offrent l'image agréable de la liberté recouvrée. „

Les leçons que l'Auteur donne pour la culture des fleurs sont fort raisonnables , & sont en quelque sorte le langage de la nature même. „ On voit ordinairement les fleurs rassemblées, pressées, renfermées dans des compartimens symétriques qui forment nos parterres. „

“ La nécessité de rendre les arrangemens & les soins de cette culture faciles, a donné lieu à cette servitude qu'on leur impose. „

“ Il en résulte quelquefois que leur abondance affoiblit l'impression qu'elles doivent produire ; comme leur disposition symétrique fait disparaître la variété qui leur est naturelle. „

“ La nature ne les rassemble pas ainsi ; peut-être les seme-t'elle aussi trop au hasard ; mais pour se rapprocher de son intention, & ajouter ce qui manque quelquefois dans son procédé ; ménagez cet ornement , & n'en foyez point trop prodigue. Enrichissez de fleurs les endroits champêtres, vous les rendrez piquants, en faisant rencontrer cette richesse dans des lieux où l'on ne s'attendoit pas à la trouver. „

“ La culture recherchée des fleurs entraîne, sans doute, des frais & des soins peut-être disproportionnés au plaisir qu'elles causent. Je ne traite pas ici de l'ordre économique des Jardins, mais de l'art de les embellir. Il seroit possible en prodiguant des fleurs qui n'auroient pas le mérite quelquefois idéal de la perfection & de la rareté,

d'émailler des prairies entières d'une manière neuve, & de donner aux bords d'un ruisseau, dans une assez grande étendue, l'aspect le plus agréable & le plus riant. „

Les caractères qui distinguent les aspects pittoresques & qui produisent des sensations différentes, sont le noble, le rustique, l'agréable, le riant, le sérieux. On sent mieux la nature de ces différens genres qu'on ne sauroit les définir : un coup d'œil en apprend davantage que tous les traités du Jardinage.

“ Le noble exige de vastes espaces, de la majesté dans les masses, de la grandeur dans les dimensions, des dispositions simples dans les plans, & sur-tout des effets larges ( pour me servir d'un terme de peinture. ) Les petits détails doivent être sacrifiés; les objets mesquins, bannis; & les recherches apparentes, évitées avec soin. „

“ J'opposerai à ce premier caractère le rustique qui donne plus de liberté à la fantaisie. On peut y admettre les rochers & les grottes. Les coupes de terrains y peuvent être remplies d'accidens; les contours moins ménagés, moins relatifs les uns aux autres; la direction des arbres, l'entretien des gazons, le mouvement des eaux n'y demandent point une attention trop délicate. „

“ Dans le caractère agréable, les détails faits pour être vus de plus près, les jouissances rapprochées deviennent en quelque sorte l'objet principal. Le champ du tableau, s'il étoit trop vaste, nuiroit à l'impression qu'on

doit exciter. Les dimensions du noble sont grandes ; celles de l'agréable sont moïennes. La satisfaction que produit ce caractère, doit être rendue facile. Quelques objets artificiels peuvent y être admis , mais avec réserve ; car leur multiplicité affoiblit toûjours l'idée de la nature. „

“ Le riant est une nuance de l'agréable. Le mouvement des eaux , l'émail des fleurs, les découvertes où se présentent des aspects variés , point trop vastes , mais bien meublés ; voilà ce qui est propre à le caractériser. „

“ Enfin le sérieux , & sur-tout le triste excluent la plûpart de ces agrémens. Ce dernier caractère doit être employé avec réserve , & comme par opposition : il peut convenir aux ames mélancoliques ; mais cette affection est toûjours la suite d'une indispotion de l'ame , ou d'un dérangement de l'organifation ; comme les situations tristes sont produites par les imperfections ou les défordres de la nature. „

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce que dit Mr. Watelet des ornemens poétiques. Des esprits folides ne prendront jamais grand plaisir à voir dans des bosquets des Jupiter , des Apollon , des Satyres & des Nymphes. “ Dans les dispositions des scènes où l'on joint le poétique au pittoresque , on a pour but de renouer , à l'aide de la mémoire des spectateurs , quelques fils de ces idées ; & se faire enforte qu'on se croie un moment transporté dans des tems & des climats éloig-

nés de nous. Mais il n'est pas nécessaire d'entrer dans de grands détails pour faire sentir combien les moyens qu'emploie cette espèce de magie, sont foibles ; & quels obstacles, la plupart infurmontables, s'opposent à leurs effets. Qu'on se représente le peu de mobilité de la plupart des imaginations ; le vague ou l'obscurité des notions qu'on a généralement sur les costumes & les mythologies anciennes ; enfin les climats qu'on ne peut suppléer, le caractère des lieux qu'on n'imité qu'imparfaitement, les productions de la terre, qui ne sont à notre disposition que d'une façon bornée ; on sentira combien l'entreprise est peu proportionnée aux moyens. „

Nous croions pouvoir porter le même jugement des ornemens romanesques, qui portant avec eux un caractère de fausseté ou d'impossibilité, ne peuvent exprimer autre chose que les bizarreries d'une imagination féconde en monstres :

*Delphinum sylvis appingit, fluctibus aprum.*

H. a. p.

Les lieux de plaifance en général, les Jardins chinois, les Jardins françois sont dessinés par Mr. Watelet avec tous les traits que l'art peut ajouter à la nature. Malgré le goût général pour tout ce qui vient de la Chine, nous trouvons les Jardins chinois un peu romanesques. Les Jardins françois, par lesquels il finit, étoient trop fymmétriques ; mais ce goût se corrige, & il y a même lieu

de craindre que la réforme n'aille trop loin. La peinture qu'en fait Mr. Watelet y suppose déjà un mélange anglois , qui n'étant point excédé , ne peut produire que de très-beaux effets. " Un vieux saule se présente au milieu d'un sentier ombragé dont les détours suivent presque de niveau de l'eau le canal qui serpente. Cet arbre a l'air d'avoir vû se renouveler plus d'une fois les habitans de ce rivage. „

" Son tronc noueux est encore couronné de rameaux & de feuillages : à la hauteur où se portent naturellement les regards, une espèce de bouche rappelle l'idée des oracles qui se faisoient autrefois entendre , sans doute pour donner aux hommes des conseils dont ils ont tant de besoin : ils ne parlent plus aujourd'hui ; mais dans ce lieu , ils écrivent encore ; & voici ce que l'Hamadryade veut persuader à ceux qui passent près de sa retraite :

**V**ivez pour peu d'amis : occupez peu d'espace :  
Faites du bien sur tout ; formez peu de projets.  
Vos jours seront heureux ; & si ce bonheur passe,  
Il ne vous laissera ni remords ni regrets. „

Une réflexion qu'on pardonnera à notre manière de penser , c'est que tous ces charmes , ces impressions si vives & si douces des séjours pittoresques , ne font sur le cœur qu'autant d'impression qu'il est en état d'en recevoir. La nature est dans le silence le plus profond à l'égard du Philosophe irrégulier

(a) , elle est également muette pour le libertin & l'ambitieux : le calme d'un séjour paisible ne fait que redoubler l'agitation du crime & rembrunir le sombre aspect du néant (b). On pourroit dire en quelque sorte que la première qualité d'un beau Jardin, d'un riant paysage se prend dans l'ame du spectateur. C'est-elle qui donne les couleurs & les traits à tout ce qui doit plaire. Les hommes frivoles, désœuvrés, inquiets, passionnés, dépouillés du sentiment de leur immortalité, se trompent grossièrement s'ils cherchent dans l'art du jardinage le remède aux chagrins qui les poursuivent. Ils formeront, disoit un ancien, des îles au milieu de la mer ; dédaignant une terre qui ne peut les satisfaire, ils élèveront dans le sein de l'Océan des palais enchantés & construiront des Jardins délicieux : mais les implacables furies qui les poursuivoient sur le continent, passeront la mer avec eux, &

Hor. L. 3.  
Od. 1.

---

(a) Je ne fais si dans les Ouvrages de J. J. Rousseau il y a quelque chose de plus vrai & de plus plein de sentiment que ce qu'il dit du morne silence de la nature considérée par un Athée : *“ Le Spectacle de la nature, si vivant si animé pour ceux qui reconnoissent un Dieu, est mort aux yeux de l'Athée ; & dans cette grande harmonie des êtres, où tout parle de Dieu d'une voix si docile, il n'apperçoit qu'un silence éternel.*

(b) Voyez les Journaux d'Août 1774. I. Part. pag. 146. --- Janvier 1775. II. Part. pag. 64.

feront de ce nouvel Elifée un séjour de trouble & de regret :

*Contracta pisces equisra sentiunt  
 Facilis in altum molibus , huc frequens  
 Camenta demittit redemptor  
 Cum famulis , dominusque terræ  
 Fastidiosus ; sed timor & minæ  
 Scandunt eodem quò dominus , neque  
 Decedit aratâ tiremî , &  
 Post equitem sedet atra cura.*

---

*Elémens des forces centrales , ou observations sur les loix que suivent les corps mus autour de leur centre de pesanteur. Par Mr. le Chevalier de Forbin. A Paris 1774 , & se trouve à Liège chez Orval Demazeau. Un vol. in-8°.*

\* Nov. II. **A**près avoir annoncé la *Lettre de Mr. de Forbin , sur la formation des ellip-  
 ses , \** & la réponse très-singulière qu'on y  
 a faite \*\*, nous avons été charmé de voir  
 enfin son *Traité des forces centrales* où ses  
 observations sont développées avec toute l'é-  
 tendue & toute la précision qui caractérisent  
 un esprit clair & vrai. Tout ce qui est ab-  
 solument géométrique telles que les décou-  
 vertes de Huygens & de Galilée , est montré  
 par Mr. de Forbin dans le jour d'une dé-  
 monstration complete : mais il ne croit  
 point pouvoir donner le même degré de  
 lumière aux assertions physico-géométriques  
 de Newton & de ses disciples ; il est au

\* Nov. II.  
 Part. p. 567.  
 \*\* Janv. I.  
 Part. p. 20.

contraire persuadé que tout l'appareil des calculs qui établit la doctrine newtonienne sur les ellipses porte sur un fondement faux & ruineux. Nous ne dirons pas ce que nous pensons de ce jugement de Mr. de Forbin ; il y a quelque tems que nous avons rendu compte au Public de notre maniere de raisonner dans une controverse qui n'existoit point encore alors , mais dont nous avons découvert le germe par les entretiens fréquents que nous avons eu avec les admirateurs de Newton. Nous l'avons fait avec toute la simplicité du bon sens commun (a) ; Mr. de Forbin emploie des armes plus brillantes & plus propres à imposer à des Académiciens : toute la théorie des forces centrales , & les loix immuables du mouvement viennent à son appui ; & quoique la controverse n'ait point été jusqu'ici décidée en sa faveur , nous sommes persuadés qu'elle le fera un jour. On fait combien il est difficile d'opposer avec succès ses raisons à un système favori , sur-tout lorsque l'appareil d'une Science pénible & abstraite donne à ses partisans un air d'érudition & de profondeur. Les Cartésiens eurent bien de la peine à faire quelque brèche à la réputation d'Aristote : on fait comment les premiers adversaires de l'*Autos*

---

(a) *Observations philosophiques sur les systèmes.* Entret. 1 & 2. On trouve cette brochure chez l'Imprimeur de ce Journal.

*epha* (a) ont été accueillis. On regardoit comme des extravagants ceux qui formoient quelques doutes sur l'horreur du vuide, les antipéristafes, les formes substantielles. Les Académies disoient : *qu'elles ne s'occupoient pas d'objections contre des propositions qu'elles regardoient comme démontrées.* Nous ne pouvons nous empêcher de transcrire la réponse qu'a faite Mr. de Forbin à cette déclaration qui vient de se renouveler à son égard. “ La vérité s'établit de deux manières, ou par des propositions directes, ou qui la prouvent incontestablement, ou par la manifestation des erreurs, ou par des alogismes dans lesquels tombent nécessairement ceux qui la nient. Les Géomètres font également usage de ces deux moyens de prouver une vérité mathématique, & on ne voit pas pourquoi l'Académie qui compte parmi ses membres un si grand nombre de Géomètres, s'est interdite pendant si long-tems en cette occasion, l'usage de ce second moyen de défendre la vérité attaquée dans des propositions qu'elle *regarde comme démontrées.* On verra encore moins les motifs qui ont pu la porter à réduire à la qualité de simples *objections* des démonstrations rigoureuses, mises sous la forme la plus géo-

---

(a) L'*autos epha*, suivant la remarque de Mr de Voltaire, a été reçu chez les Newtoniens comme chez les Arabes : *Newton a raisonné, prouvé, calculé pour eux.*

„ métrique; & à élever au rang de *propofi-*  
 „ *tions démontrées*, de simples hypothèses  
 „ dont les mêmes démonstrations prouvent  
 „ toute l'absurdité. Le Public que l'Acadé-  
 „ mie a désiré que l'Auteur prit pour Ju-  
 „ ge en cette occurrence, ne manquera pas  
 „ de demander où peuvent se trouver *ces*  
 „ *propositions démontrées*, dont l'Académie  
 „ annonce l'existence, sans indiquer les  
 „ Auteurs où on peut les voir, où il soit ef-  
 „ fectivement prouvé incontestablement que  
 „ le mouvement angulaire peut entrer dans  
 „ la génération d'une courbe non fermée  
 „ qui s'écarteroit à l'infini de son axe. Si,  
 „ en feuilletant tous les Ouvrages des Géo-  
 „ mètres, à commencer par le fameux Livre  
 „ des principes de Mr. Newton, on ne  
 „ trouve point cette proposition (comme il  
 „ est évident, par le fait, qu'elle n'existe  
 „ nulle part), qu'elle ne soit autorisée par  
 „ aucune espèce de démonstration bonne ou  
 „ mauvaise; que pensera le Public de cette  
 „ proposition, abandonnée à toute la foi-  
 „ blese de la plus simple des hypothèses,  
 „ & de l'affertion de l'Académie qui l'éleve  
 „ au rang de *proposition démontrée*? „

Nous ne voïons pas ce qu'on peut rai-  
 sonnablement opposer à ces réflexions; mais  
 nous croïons néanmoins que Mr. Forbin ne  
 connoît pas assez le Public duquel il attend  
 un jugement si favorable. Quel est-il ce Public  
 suffisamment éclairé pour juger une pareille  
 cause, & assez affranchi de tout préjugé pour  
 ne consulter pas la vogue ou le discrédit

d'une opinion ? Nous avons placé à la tête des observations que nous avons faites sur la même matière qui occupe aujourd'hui Mr. L. 3. Annal. Forbin, ce passage de Tacite : *O homines ad servitutem paratos !* Ce que nous avons vû & entendu depuis, nous confirme amplement dans l'idée que nous avons conçue de ce Public auquel Mr. Forbin en appelle, & auquel l'Académie en appelle également : le Public, nous l'assûrons, dans toutes les controverses possibles fera toujours de l'avis de l'Académie. *O homines ad servitutem paratos !*

Il est étonnant qu'il ait fallu des ordres supérieurs pour engager l'Académie à prendre connoissance de cette controverse. Le Roi parla, & l'Académie obéit. Elle nomma pour Commissaires Mrs. Bezout, du Séjour, de Condorcet & de Vandermonde. Ces Messieurs, ont fait leur rapport en bons Newtoniens, mais non sans quelque embarras. Le point capitale qui exige une démonstration, ne la reçoit pas de tout ce qu'ils alléguent contre Mr. Forbin, il reste toujours dans l'état d'une supposition. Mr. Forbin transcrit les raisonnemens des Commissaires & les réfute ; il fait voir qu'on suppose toujours sans aucune preuve que les petites lignes comprises entre la courbe & la tangente, sont la mesure de la force centrale, & établit les principes d'où découlent les trois propositions dont nous avons parlé dans le Journal de Nov. 1774, II. Partie page 569.

Voici

Voici la maniere dont Mr. Forbin parle de Newton. “ Les Auteurs qui paroissent  
 „ avoir seuls écrit exactement sur cette par-  
 „ tie importante des Mathématiques , font  
 „ Galilée & Huygens ; tout ce qui est venu  
 „ après , à commencer par Mr. Newton ,  
 „ dont les principes ont été généralement  
 „ adoptés , paroît en général plus digne de  
 „ censure que de louanges , pour avoir ob-  
 „ scurci , par des subtilités & des procédés  
 „ peu exacts , les principes d’une Science  
 „ fort simple en elle-même , dont ils font  
 „ parvenus à faire une hydre , à force d’en-  
 „ tasser hythothèses sur hypothèses , subtilités  
 „ sur subtilités & erreurs sur erreurs (a). „

(a) Lorsque dans des tems & des lieux diffé-  
 rents des hommes isolés font les mêmes réflexions contre des opinions dominantes , qu’il n’est pas permis de contredire : ces réflexions comparées entr’elles acquierent quelque considération par leur analogie & leur parfaite conformité ; on peut les considérer comme des avant-coureurs de la chute d’un systême généralement applaudi. En 1771, trois ans avant que Mr. Forbin ne parlât ainsi des forces centripètes &c. selon l’opinion de Newton , nous écrivions ceci. “ Les uns ont cru qu’il suffisoit de  
 „ calculer l’action du soleil sur les planètes ; les  
 „ autres ont cru que l’action mutuelle des planètes les unes sur les autres devoit aussi entrer en compte. Là-dessus ils ont imaginé des  
 „ compensations , des balancements si justes ,  
 „ qu’il y a de quoi rire à les voir travailler ;  
 „ le vrai & le faux , les suppositions les plus  
 „ frivoles , les plus arbitraires , tout est calculé :  
 „ *facta atque insecta canebant.* „ *Observ. phil.*  
 p. 76.

Nous n'avons pas de peine à concevoir qu'après une déclaration de cette nature Mr. Forbin deviendra l'anathème des Physiciens modernes : nous doutons même qu'on lui réponde jamais en forme ; on lui écrira tout au plus quelques lettres dans le style de Mis Kennedi qu'on connoîtra par ce que nous en avons dit dans le Journal de Janv. I. Part. p. 20. --- Il n'y a pas long-tems qu'un homme bien sage, que nous respectons & que nous écoutons avec toute la docilité que les choses comportent, nous a écrit. „ *La gravitation générale dans le sens de Newton n'est plus un système ; c'est un fait & un fait démontré. Nous n'avons rien en Physique de mieux prouvé que cela. Ce n'est plus une chose litigieuse. Il est inutile de se donner du ridicule aux yeux des Savans, car c'est véritablement s'en donner que de contredire aujourd'hui ce point de Physique.* „ On voit par-là que le jugement que nous portons de l'Ouvrage de Mr. Forbin, va nous associer à la proscription qu'il encourt. Il ne nous reste d'autre parti à prendre que celui de ce méchant animal qui servoit quelquefois de modèle à un Poëte célèbre :

*Demitto auriculas, ut iniquæ mentis asellus  
Cum gravius dorso subit onus. Hor.*

Mr. Forbin au reste n'attaque pas directement la gravitation générale, mais seulement son influence sur la formation des ellipses. Il est possible que nous aïons dit sur cette gravitation quelque chose d'un peu ré-

voltant; mais nous ne croïons pas l'avoir dit fans preuve : nous observerons que de très-zelés Newtoniens n'ont pas voulu reconnoître une gravitation si étendue & si universelle. Muschenbrœck ne regardoit pas les phénomènes de l'aimant comme soumis aux loix de l'attraction. Sigorgnes, ce Newtonien si justement célébré, jugeoit que le mouvement elliptique ne s'accordoit pas avec la fameuse regle du quarré des distances inséparable de la gravitation. Un Physicien estimé écrivoit en 1763 le passage que nous allons transcrire ; il écrivoit dans la même Ville d'où nous avons reçu le salutaire avis. " A entendre les admirateurs de  
 „ Newton, la gravitation universelle n'est  
 „ point un systême, c'est un simple phéno-  
 „ mène, une loi de la nature, qu'il n'est  
 „ plus question que d'appliquer aux diffé-  
 „ rens objets de la Physique. . . La gravi-  
 „ tation n'a pas dû cesser pour eux d'être  
 „ un systême, & il est encore permis aux  
 „ autres de la regarder sur ce pied, de mê-  
 „ me que la confiance avec laquelle la doc-  
 „ trine de Descartes a été présentée par ses  
 „ sectateurs, n'empêche pas de la regarder  
 „ comme une simple supposition. „ Après  
 cela Mr. de Saintignon expose d'une ma-  
 niere simple & très-intelligible des objections  
 auxquelles nous doutons que tous les calculs  
 imaginables puissent jamais satisfaire. Il finit  
 par ces paroles : " Ne pouvons-nous pas  
 „ conclure de-là que si le Systême Cartésien a  
 „ mérité le nom de Roman philosophique,

*Traité abrégé de Physique à l'usage des Collèges, par Mr. de Saintignon. Tom I. p. 99.*

„ celui de l'attraction pourroit bien le mé-  
 „ riter auffi ? Il est beau , profond , subli-  
 „ me , fi on veut ; il a immortalifé fon Au-  
 „ teur ; il féduit fes admirateurs par l'étalage  
 „ pompeux de fes calculs ; mais eft-il pro-  
 „ pre à former un Phyficien ? Nous le  
 „ laifferons donc en concurrence avec les  
 „ meilleurs fyftêmes , jufqu'à ce qu'il ait  
 „ perdu ou gagné fon procès. „ Nous igno-  
 „ rons les découvertes poftérieures qui ont pu  
 „ mettre cette doctrine au néant : nous les  
 „ avons cherché ces découvertes & ces démonf-  
 „ trations avec une curiofité inquiète en 1765 ,  
 „ 1768 , 1769 , dans des Académies célèbres ,  
 „ & ne les avons rencontré nulle part.

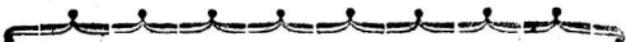
Enfin ce qui prouve qu'en 1773 on ne fe  
 rendoit pas encore généralement *ridicule aux*  
*yeux des Savants* , en contredifant l'univer-  
 falité ou certaines conféquences de la gravi-  
 tation ; c'eft que Mr. de la Chapelle , très-  
 habile Phyficien & Géomètre , parle de cette  
 forte dans l'approbation qu'il a donnée à l'Ou-  
 vrage de Mr. Forbin , le 9 Juin 1773. “ Ce  
 „ qui réveillera fans doute l'attention des  
 „ Phyficiens-Géomètres , c'eft la contefta-  
 „ tion qui s'eft élevée entre les Commiffaires  
 „ de l'Académie Roïale des Sciences & l'Au-  
 „ teur , au fujet des propofitions qu'il a  
 „ foumifes au jugement de cette Académie.  
 „ Conteftation fur laquelle il ne nous ap-  
 „ partient point de prononcer ; les parties  
 „ étant convenues de s'en rappoter au ju-  
 „ gement public. „

„ Ce fera un fpectacle bien intéreffant

„ pour le grand monde des Mathématiciens,  
 „ de voir entrer en lice, d'une part, un il-  
 „ lustre descendant du fameux Comte de  
 „ Forbin Chef-d'Escadre, qui mesura, avec  
 „ tant de succès, ses forces & son habile-  
 „ té contre celles des Anglois, & de l'autre  
 „ la Légion sacrée, le Corps formidable de  
 „ l'Académie des Sciences, au sujet du de-  
 „ mi-Dieu de l'Angleterre, de l'immortel  
 „ Newton (a).

---

(a) Nous prions le Critique très-estimable qui nous a écrit à ce sujet, de bien vouloir se contenter de ce genre de réponse. Il nous est impossible de répondre par des lettres particulières à toutes les observations qu'on nous envoie; mais nous tâcherons d'y satisfaire dans le Journal même, lorsque l'occasion s'en présentera. Au défaut d'une plus longue justification nous placerons ici un passage d'un bon Newtonien que Mr. l'Abbé B\*\* connoît sans doute, & dont l'autorité fera peut-être sur lui plus d'impression que tout ce que nous pourrions dire : *Ex iis ipsis quæ primâ fronte certissima videntur omninò ac patentissima, ET QUÆ RELIQUORUM OMNIUM PRO QUODAM VELUTI FIRMISSIMO FUNDAMENTO HABENTUR, non desunt quæ ( si rectâ ratiocinatione uti libeat, ac præjudicia quædam deponere, quæ diuturnâ assentiendî consuetudine altius insederunt animo atque tenaciùs adhæserunt ) : NON SOLUM NON PRO DEMONSTRATIS, SED NEC PRO SATIS VALIDE PROBATAIS HABERI POSSUNT.* Bosconich. Dissert. de lum. Part. I. n. 3.



*Etrences d'un Médecin. A Paris chez Vincent 1775.*

C E n'est assurément point ici le plus frivole des almanachs de cette année. On peut même à juste titre le préférer au très-grand nombre dont le Public s'amuse : quelques uns font des prophéties, d'autres colligent de mauvaises historiettes, il y en a beaucoup qui apprennent à chanter : celui-ci apprend à se bien porter. Il enseigne les malades à préférer des remèdes connus & aisés à des médicaments bien précieux ordonnés d'un ton hippocratique. C'est un petit Dictionnaire de santé où l'on trouve rangés alphabétiquement les maladies les plus ordinaires avec les moyens de guérison. Il faut convenir néanmoins qu'il y a quelques remèdes trop recherchés & trop composés, auxquels ont eu pu en substituer de plus simples & de plus sûrs. Il y en a aussi qui pèchent par un excès contraire, qui sont excessivement simples & quelquefois un peu brusques ; tel que celui-ci : “ Pour guérir  
 „ un somnambule, il faut que quelqu'un de  
 „ ses parents ou de ses amis se glisse à son  
 „ insu, dans sa chambre à coucher, s'y cache armé d'un fouet ou de verges, l'attaque au sortir de son lit lorsqu'il se prépare,  
 „ au milieu de ses rêves à ouvrir les portes  
 „ & les fenêtres, & le réveille en le fouettant

„ rudement. Ce moïen ne doit jamais être  
 „ employé que lorsqu'il n'y a aucun danger  
 „ à réveiller le somnambule, & qu'il n'y  
 „ a pas à craindre qu'il se précipite; c'est  
 „ pourquoi on ne le mettera jamais en usa-  
 „ ge que dans sa chambre ou dans une au-  
 „ tre qu'on saura qu'il est dans la coûtume  
 „ de traverser; mais par tout ailleurs, sur  
 „ l'escalier, sur les toits &c., on respectera  
 „ son sommeil. D'ailleurs, lorsqu'on en fera  
 „ le maître, on fermera sa porte & ses fe-  
 „ nêtres de façon qu'il ne puisse pas les  
 „ ouvrir pendant la nuit. „



*Pensées de l'Empereur Marc-Aurèle Antonin, ou leçons de vertu que ce Prince Philosophe se faisoit à lui-même. Nouvelle traduction du Grec, distribuée en chapitres, suivant les matieres avec des notes & des variantes; par Mr. de Joly. Seconde édition, à laquelle on a ajouté le texte grec & la version latine de Gataker, corrigée. A Paris 1774, de l'Imprimerie de L. Cellot, Rue Dauphine. 2 vol. in-12°. petit format.*

C'Est le livre dont nous avons parlé dans notre Journal de Sept. I. Part. p. 306. Il a été présenté au Roi par Mr. le Comte de Maurepas & non par Mr. le Comte du Muy comme nous l'avons dit alors. Toutes les maximes de Marc-Aurèle sont présentées de

façon à faire sur l'esprit du jeune Monarque une impression favorable à la révolution qu'on préparoit alors & qui vient d'arriver : on en jugera par celle-ci que nous prenons au hasard. “ Il est plus raisonnable de suivre  
 „ l'opinion de plusieurs personnes éclairées ,  
 „ que de les obliger de se soumettre à celle  
 „ d'un seul homme. „  
 „ Prends garde de te croire supérieur à  
 „ toute loi , comme les mauvais Empereurs.  
 „ Prends garde de faire naufrage ; il n'y en  
 „ a que trop d'exemples. Persiste donc à  
 „ vouloir être simple , bon , de mœurs pu-  
 „ res , grave , ennemi des plaisanteries , juste ,  
 „ religieux , bienfaisant , humain , ferme  
 „ dans la pratique de tes devoirs. Fais de  
 „ nouveaux efforts pour demeurer tel que la  
 „ Philosophie a voulu te rendre. Révère  
 „ Dieu , & rends service aux hommes. La  
 „ vie est courte ; le seul avantage qu'il y  
 „ ait à passer quelque tems sur la terre ,  
 „ c'est de pouvoir y vivre saintement , & y  
 „ faire des actions utiles à la société. „



*Abrégé de l'histoire universelle en vers & en prose à l'usage de la jeunesse. Par Mr. D. G. A Namur, chez G. J. Leclercq, 1774. 1 vol. in-12°. de 144 pages.*

C'Est un abrégé & une imitation de l'histoire universelle de Buffier. Il y a de l'ordre & de la méthode ; l'Auteur com-

mence d'abord par l'histoire sacrée, il vient ensuite à l'histoire profane, & finit par les 18 siècles du Christianisme. On sent assez que dans un si petit espace l'étendue de tant d'événements doit être fort resserrée, les faits fort isolés & la chaîne de l'histoire rompue en plus d'un endroit. Mais ce n'est point par comparaison à un corps complet d'histoire qu'il faut estimer ces sortes d'abrégés. Les enfants auxquels ils sont destinés sont dans le cas de ces voyageurs qui étant encore éloignés des objets qui se présentent sur leur route, ne les voient qu'en petit & tout rassemblés les uns auprès des autres, quelque grands qu'ils soient en eux-mêmes & quelque étendu que soit l'espace qui les sépare. On pourroit discuter néanmoins s'il ne seroit pas plus expédient de montrer ces sortes de choses de plus près & dans leur grandeur naturelle, d'en montrer peu à la fois pour éviter la confusion, mais de conserver l'intérêt réciproque, la suite & la dépendance de tous les traits qui composent ce grand tableau. Quant aux vers didactiques nous en avons dit notre sentiment; il n'est pas en notre pouvoir de le changer malgré les bons avis qu'on nous a donnés à ce sujet, nous croions qu'ils ne sont propres qu'à rebuter la jeunesse qui au-lieu des charmes de l'histoire n'apperçoit qu'un grimoire de vers barbares, bien plus difficiles à comprendre & à retenir que l'histoire même.

Novemb.  
II. Part. p.  
572.



*Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois pour servir d'éclaircissement préliminaire aux mêmes recherches sur les François & d'introduction à l'histoire de France. Par Mr. \*\*\* Capitaine de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal &c. A Paris chez La veuve Dessaint. 1774 & se trouve à Liége chez Orval Demazeau.*

**L**E but principal de l'Auteur paroît être de montrer, que le génie militaire des Gaulois a eu de tout tems un caractère particulier, qui a distingué cette Nation de tous ses voisins, & qui influe encore aujourd'hui sur la valeur françoise. *Vous appercevrez d'abord*, dit-il, dans l'Épître dédicatoire, qui est adressée à Monsieur, *combien le caractère des Gaulois, ressemble à celui des François ; jusqu'à quel point ils se rapprochent, malgré la barrière des siècles, malgré le mouvement désordonné qui enlève violemment, ou décompose sans bruit les usages, les institutions, les mœurs des sociétés politiques. . . . L'influence locale imprime à ses productions des formes dominantes, que d'autres causes peuvent altérer, mais qui ne périssent jamais.*

Mr. \*\*\* commence ses observations sur les Gaulois tels que l'histoire les montre dès l'an 162 de Rome, 591 ans avant J. C., & les finit à l'année 476 de l'Ère chrétienne. Il

voit fortement les choses & les rend avec cette chaleur de style qui est l'expression d'un esprit convaincu par des méditations profondes sur des événements bien suivis & bien combinés. C'est la Philosophie qui explique l'histoire, & l'histoire qui sert de matière & d'aliment à la Philosophie. En discutant les principes de la Tactique, l'Auteur ne paroît point approuver qu'on veuille introduire dans la Milice Française l'exercice adopté par les étrangers. On peut même soupçonner que c'est-là ce qui l'a particulièrement engagé à montrer le caractère distinctif des Gaulois. “ Je n'en indiquerai  
,, qu'une seule conséquence, très-féconde à  
,, la vérité en corollaires : c'est que notre  
,, Nation fera sans doute très-sagement de  
,, chercher par-tout des leçons de guerre,  
,, d'en recevoir des anciens & des modernes ;  
,, mais qu'étant essentiellement constituée  
,, comme elle l'est, elle ne peut copier  
,, servilement des modèles étrangers, fussent-ils  
,, pris chez les Grecs ou chez les Romains,  
,, sans risquer d'imiter imparfaitement à cause  
,, des disparités nationales, de sacrifier à l'imitation,  
,, des avantages naturels & certains, & de perdre  
,, infiniment plus pour gagner moins : que ce ne  
,, sera donc que d'après une étude profonde  
,, de la Nation elle-même, comparée à elle-même  
,, dans une longue suite de siècles antérieurs,  
,, & sur le fond indélébile de son génie propre,  
,, de son tempérament, de son esprit de guerre,  
,, qu'on pourra

„ parvenir un jour à établir solidement la  
 „ législation de sa Milice ; à fixer le ton du  
 „ commandement & les devoirs de l'obéis-  
 „ sance graduelle ; à décider le genre de  
 „ discipline , la forme d'exercices , le systéme  
 „ de Tactique qui nous conviennent spécia-  
 „ lement. Si j'avois ramassé quelques pier-  
 „ res utiles pour cet édifice , je croirois n'a-  
 „ voir pas entièrement perdu mon tems. „



*La vie de Jean-Baptiste Villers , Prêtre ,  
 Principal du Séminaire provincial des  
 Evêques à Douai. A Liège chez Dessain  
 1774. (Prix 15 sols broché).*

**M**R. Villers né en 1669 à Clavie , vil-  
 lage du Luxembourg , Diocèse de  
 Liège , a édifié le Clergé de Flandre par tou-  
 tes les vertus de son état : un Ecrivain ze-  
 lé pour l'instruction & l'éducation des jeu-  
 nes Ecclésiastiques leur présente cette his-  
 toire qu'il croit très-propre à entretenir dans  
 les Ministres du Seigneur cet esprit paisible  
 & modeste qui ne montrant aucune préten-  
 tion sur les biens du monde & n'en aiant  
 aucune , cache aux yeux des hommes des  
 richesses immenses qu'il assemble dans son  
 sein (a). L'Approbateur dit que *le stile*

---

(a) *Qui absconditus est cordis homo , in incorrupti-  
 bilitate quieti ac modesti spiritus , qui est in con-  
 spectu Dei locuples. I. Pet. 3.*

du Biographe est digne de la piété de cet Ecclésiastique ; nous croïons que la piété & les vertus de Mr. Villers font dignes d'un meilleur stile (a).

---

(a) Le Stile n'est sans doute pas ce qu'il y a de plus important dans un ouvrage de piété ; mais il est incontestable qu'il influe sur l'impression que font les choses. On a reproché à Malherbe d'avoir dit à un Capucin qui lui parloit du Paradis avec des expressions basses & triviales : *Ne m'en parlez plus ; votre mauvais style m'en dégoûteroit.* Ce dégoût est très ridicule sans doute & très-déraisonnable ; mais la faillie du Poëte est un avertissement pour ceux qui parlent de Religion.

---

ON a appris les circonstances suivantes du voïage entrepris par Mr de Kerguelin , Capitaine de Vaisseau , pour vérifier la découverte des terres australes. Aux approches de la Ligne , il se manifesta dans son Vaisseau une fièvre maligne , que ce Commandant n'attribue qu'à l'humidité du Bâtiment , construit à neuf. Cette humidité étoit si considérable , que tous les légumes secs , comme pois , fèves & haricots , se trouverent entièrement corrompus en arrivant au Cap de Bonne - Espérance , où Mr. de Kerguelin relâcha après deux mois de traversée. Il prit à terre une maison pour servir d'hôpital , y débarqua incontinent 80 malades , & où tous les gens de l'équipage passèrent ensuite successivement. Mr. de

Kerguelin partit du Cap de Bonne-Espérance, ou de la baie Falfe le 11 Juillet, & le soir même il eſſaia un furieux coup de vent de nord-nord-oueft. Son vaiſſeau, qui couroit vent arrière ſous la miſaine & les deux huniers, tous les ris pris, ſe trouva dans un tourbillon orageux & terrible. Les voiles furent déchirées, le mât d'artimon & les deux mâts de hune emportés en un clin d'œil, la vergue de miſaine rompue par la foudre en pluſieurs pièces, en un mot le Vaiſſeau déſeparé & réduit dans l'état le plus triſte en 4 à 5 minutes. Néanmoins Mr. de Kerguelin ſe rendit en cinq ſemaines à l'Isle de France, où, ſans perte de tems, il fit travailler à réparer ſon Vaiſſeau; ce qui affoiblit encore d'autant plus ſon équipage. A la fin d'Octobre, il partit de - là pour les terres australes & ſe mit de bonne heure en latitude, afin de voir ſ'il n'y avoit pas de communication entre ces terres & le Cap de la Circoncifion. Le 14 Décembre on eut connoiſſance des terres découvertes par Mr. de Kerguelin, le Roland aiant déjà à bord 55 ſcorbutiques. Comme la brûme & les tempêtes ſe ſuccédoient continuellement, on profita des plus petits intervalles pour accoſter la terre, la reconnoiſtre, relever les coins ou caps & chercher des ports. Le 6 Janvier, la Frégate l'Oiſeau, que Mr. de Kerguelin avoit détachée avec la Corvette la Dauphine pour aller chercher une baie ou un mouillage, & qu'un vent violent avoit ſeparée, découvrit un port très-commode, que Mr. de Romové

fit sonder & en lever le plan, qui, dit-on, sera donné au Public avec la carte des côtes reconnues, laquelle comprend plus de 80 lieues d'étendue. On débite que Mr. de Kerguelin a dit que d'après la route du Capitaine Cock, il croïoit que sa terre étoit une Isle de 300 lieues de circuit. Le 9 Janvier, tems assez beau, on fit voile dès le point du jour pour aller mouiller; mais à huit heures il survint une tempête épouvantable; il fallut mettre à sec. Les Vaisseaux étoient couverts de neige, & plusieurs matelots du Roland furent si saisis de froid en ferrant une voile, que pour les descendre, on employa des cordages, tant ils étoient gelés & sans connoissance. A midi, le thermomètre descendit à deux degrés au-dessous du point de congélation. Après ce coup de vent, on en essuia d'autres consécutifs. Enfin le 18 Janvier, Mr. de Kerguelin, se voyant 150 malades & le reste de son équipage épuisé, fit appeller ses Officiers à un conseil, dans lequel il fut arrêté que l'on regagneroit le port le plus voisin. En conséquence, on fit voile pour Madagascar, où il y a du bétail & tout ce qui est nécessaire aux scorbutiques. Au bout d'un mois, l'équipage s'étant trouvé en état de mettre en mer & de se rendre au Cap, on y relâcha, en passant, pour y prendre des vivres, & le 26 Juin Mr. de Kerguelin partit pour retourner en France, où il arriva le 7 Septembre. On ajoute que quoiqu'il ait fait tout ce qui étoit possible, la jalousie lui suscitoit beaucoup

d'ennemis, & qu'on commençoit à se prévenir contre ces sortes de voïages, qui font très-fraïeux à l'Etat, & qui durant ces dernières années se font faits presque chez toutes les Nations de l'Europe avec plus de bruit que de fruit.



Le sujet de la dernière Enigme est le *Papier*.

E N I G M E.

*S*ans crainte & sans effroi tout-à-coup j'obscurcis  
la chose la plus claire & la moins inconnue ;  
Mais en l'obscurcissant toujours je l'éclaircis  
Et l'augmente toujours quand je la diminue.



## NOUVELLES POLITIQUES.

## T U R Q U I E .

C O N S T A N T I N O P L E ( *le 1<sup>er</sup>. Mars.* )  
 La grande difficulté , qui a si long-tems arrêté l'échange des Ratifications , & fait le sujet des fréquentes conférences qu'on a vû se tenir entre les Ministres de la Porte & le Colonel Pétersson , chargé des affaires de Russie , a été enfin levée. Il s'agissoit de l'indépendance de la Crimée , qui a toujours fait le grand point de contestation dans les négociations pour la Paix ; sur-tout de la maniere dont le Grand-Seigneur devoit reconnoître le Chan des Tartâres comme Prince indépendant , sans préjudicier à ses droits spirituels comme Calife & Chef-suprême de tous ceux qui professent la Religion des Ottomans. Il y a eu des débats infinis sur cet article , & la Porte n'a jamais pû se résoudre à l'échange des Ratifications ; avant qu'il fût définitivement réglé. Enfin le Major de Bock étant arrivé ici le 8 Janvier avec les dernières résolutions de la Cour de Pétersbourg à ce sujet , & après de nouvelles conférences , l'on est convenu des conditions suivantes : " Que d'abord après son avènement le nouveau Chan en don-

„ nera connoissance tant à la Cour de Pé-

„ tersbourg , qu'à la Porte ; qu'on priera  
 „ pour Sa Hauteſſe dans les Moſquées de la  
 „ Crimée ; & que la monnoie qui y aura  
 „ cours fera frappée à ſon coin : que les  
 „ Cadis ou Juges feront établis par les Cadi-  
 „ leſkiers (\*) de Conſtantinople , à con-  
 „ dition cependant que la Porte n'inférera  
 „ de ce droit aucune autorité ſur le Gou-  
 „ vernement de la Crimée , ni rien qui ſoit  
 „ contraire à ſon indépendance , puisſque  
 „ ( l'adminiſtration de la Juſtice étant inti-  
 „ mement liée chez les Ottomans avec le  
 „ Gouvernement ſpirituel ) cet acte procu-  
 „ rera ſeulement au Grand-Seigneur , en  
 „ conformité du Traité , la Suprémacie en  
 „ fait de Religion , & qu'en qualité de ſuc-  
 „ ceſſeur des Califes Sa Hauteſſe aura le droit  
 „ de reconnoître le Chan nouvellement élu  
 „ dans la qualité de confeſſeur de la Foi  
 „ Mahométhane , & d'établir les Officiers de  
 „ Loi , qui ſont en même-tems les Miniſtres  
 „ de la Religion ; de ſorte que toutes ces  
 „ conditions ſont uniquement relatives au  
 „ Gouvernement ſpirituel & n'ont aucun  
 „ rapport à la Conſtitution politique , ou à  
 „ l'adminiſtration des affaires civiles de la  
 „ Crimée. „

Cette conciliation des droits de Sa Hau-

---

(\*) Ce ſont des Chanceliers ou Chefs de Juſtice. Il y en a deux , l'un pour la Natolie ou les Provinces d'Asie , l'autre pour la Romélie ou les Provinces d'Europe. Sultani-Selim en a établi un troiſieme pour l'Egypte.

teffe, comme unique Chef de la Religion Musulmane, & des demandes de la Russie, a fait un sensible plaisir à la Porte, parce qu'elle a levé le plus grand obstacle à l'affermissement de la Paix, en contentant les Uhlemas ou Gens de Loi, & persuadant le peuple, que la Crimée reste toujours soumise, de la même manière que ci-devant, à la Suprémacie de la Porte : & en effet, si l'on considère l'influence nécessaire de l'administration spirituelle sur le temporel, l'on pourroit croire, qu'il n'a pas entièrement tort.

Quoiqu'il en soit, cet arrangement doit avoir été suivi de l'échange des Ratifications; qu'on assure avoir eu lieu le 24 de Janvier: mais les Russes restant toujours maîtres de la Moldavie & nos Troupes de la Forteresse de Kilburn, l'on ne peut disconvenir qu'il y a encore d'épaisses ténèbres répandues sur l'ouvrage de la Paix.

D U C A I R E ( *le 2 Janvier.* ) Tous les Beys, ainsi que les principaux Officiers du Gouvernement, & les Chefs des Troupes, s'assemblerent, le 24 du mois passé, dans la place de Cara-Meidan, située sous le Château de cette Ville, pour assister à la cérémonie qui se fait tous les ans, au départ des Pèlerins qui vont à la Mecque. Le Pacha y reçut, sous des tentes préparées à cet effet, le Commandant de la Caravane; à qui il signa l'Etendart du Prophète, l'artillerie, les armes, les munitions & les bagages que la Porte fournit pour ce voiage. Il fit revê-

pagner la Caravane ; après-quoi on se mit en marche.

## R U S S I E.

Moscou ( *le 2 Mars.* ) L'Impératrice, notre Souveraine, fit le 5 du mois passé son entrée publique en cette Capitale. Sa Majesté, revêtu de tous les Ornemens Impériaux, étoit assise à découvert sur un magnifique char de triomphe. Leurs Alt. Imp. la suivoient en carrosse. Il y a eu de grandes réjouissances à cette occasion. Toute la Ville a été illuminée, pendant sept foirs consécutifs, avec des lampions placés extérieurement aux maisons, pour prévenir les incendies.

On publie que la Ratification de la Paix a été remise à Sa Maj. Imp. & que le Prince Repnin partira dans quelques semaines. L'Ambassadeur Turc est déjà en chemin pour se rendre ici : mais comme le Prince Repnin n'est point encore parti, & que les réjouissances pour la Paix sont renvoyées au mois de Juillet ; il reste toujours de l'inquiétude dans l'esprit de quelques incrédules. On prétend néanmoins assez généralement que bien loin de continuer la guerre contre les Ottomans ; nous allons nous liguier avec eux pour résister de concert aux attaques de deux grandes Puissances.

Quelques Officiers des Troupes Impériales qui n'ont pas fait assez de résistance, ou qui ont manqué de prudence dans l'occasion, ont

été les uns dégradés & cassés, les autres simplement cassés. Ces exemples de sévérité ont paru causer de l'étonnement dans le Public.

Le rebelle Pugatchew avoit deux femmes; de l'une, nommée Sophie, il avoit un fils & deux filles: il épousa ensuite Ustinja, fille d'un Cosaque du Jaïk. Quoique ces femmes & ses enfans n'aient eu aucune part à ses entreprises, ils ont été envoiés en exil & enfermés pour le reste de leurs jours à Kexholm dans la Finlande-Russe, & on leur a assignés quinze liards par jour pour leur entretien.

Quelques complices de Pugatchew ont obtenu leur grace en le livrant; elle vient d'être expédiée à huit Cosaques; on ne fera pas fâché de voir la formule de ce pardon telle qu'elle fut lue sur l'escalier rouge du Sénat de cette Ville le 22 Janvier dernier.

“ Le Sénat assemblé par ordre de Sa Maj.  
 „ Imp. pour juger le rebelle Pugatchew selon l'Écriture sainte & le droit civil. . .  
 „ Parmi les coupables, se trouvent aussi  
 „ toi . . . & toi . . . ici présents ( ce sont  
 „ les huit Cosaques ) qui maudissez l'erreur  
 „ qui vous a conduits dans le précipice.  
 „ Vous avez mérité la mort la plus cruelle,  
 „ selon les Loix divines & humaines, &  
 „ selon l'Écriture sainte, la damnation éternelle;  
 „ mais la main du Très-Haut vous a  
 „ soutenus dans le moment où vous alliez  
 „ vous perdre pour cette vie & pour l'autre.  
 „ Quoique vous aïez consommé le crime dans lequel vous avoit jetté la rébel-

„ lion , Sa Maj. Imp. veut bien briser vos  
 „ chaînes , à toi , & toi . . . qui avez livré  
 „ Pugatchew au bras vengeur de la Justice,  
 „ Vous avez fait cette action dans le mo-  
 „ ment où vous étiez environnés de toutes  
 „ parts , & qu'il n'y avoit pour vous que  
 „ ce seul moïen de falut ; adorez la clé-  
 „ mence de Sa Maj. Imp. , retournez vivre  
 „ dans la société de fes Sujets fideles , faites  
 „ des vœux pour la main qui vous fauve  
 „ de l'ignominie & du fupplice , & foïez  
 „ reconnoiffants de ce bienfait envers votre  
 „ Patrie. „

C'est ainfi que les huit Cofaques ont été renvoïés avec les fecours néceffaires pour retourner chez eux.

## P O L O G N E,

VARSOVIE ( le 14 Mars. ) La Diète fe raffembla le 1 de ce mois. Le Roi étant monté fur fon Thrône , le Prince Poninski fit , felon l'ufage , l'ouverture de cette Séance par un difcours. Mr. l'Evêque de Pofen , Grand-Chancelier de la Couronne aiant pris la parole , annonça que malgré l'activité extraordinaire avec laquelle la Délégation avoit travaillé ces jours derniers , elle n'avoit pâ finir les affaires , & qu'il en reftoit encore d'effentielles à traiter , entr'autres , le réglemeut pour les Troupes de Lithuanie , les articles féparés à ajoûter au Traité de partage , le Traité de commerce avec les Cours voifines , le don gratuit à

exiger du Clergé, &c. En conséquence il demanda au Roi & aux Etats assemblés s'ils ne trouvoient pas à propos que la Diète fût de nouveau prorogée pour un court espace de tems, à condition que cette prorogation seroit enfin la dernière. Il remit ensuite sur le bureau l'acte qui avoit été dressé pour cet effet : après quelque opposition il fut signé & la Diète renvoyée au 20 de ce mois; mais avant que l'Assemblée se séparât, Mr. Turski, Evêque de Lucko, s'éleva avec force contre les avantages qu'on venoit d'accorder aux Dissidens & Non-Unis, & témoigna, par un discours des plus véhémens, son mécontentement de ce que le Président de la Délégation & les deux Maréchaux avoient signé le 27 Février l'*Ultimatum* du Baron de Stackelberg : & il finit par protester, au nom du Sénat, contre tout ce qui venoit d'être fait au préjudice de la Religion Catholique dominante. Le Général-Major Wilczewski le soutint, & protesta également au nom de l'Ordre Equestre. Le Prince Antoine Czetwertynski parla avec une ardeur égale. Du reste, il eût à remarquer que l'*Ultimatum* de Mr. le Baron de Stackelberg en faveur des Dissidens n'a été signé que par lui d'une part, & de l'autre par les Maréchaux & le Président de la Délégation. Il faut aussi rendre cette justice au Nonce du St. Siège, qu'il a agi dans cette affaire avec beaucoup de zèle & de fermeté; mais sans s'écarter de la prudence & de la

circonspection qu'exigeoient les circonstances des tems & des lieux. Il avoit résolu de faire un dernier effort le jour où l'*Ultimatum* devoit être signé. En conséquence il étoit convenu avec l'un des Evêques, qu'il lui enverroit dans l'assemblée de la Délégation une Note de sa part pour qu'elle y fût lue; mais le Prélat ne jugea pas à propos d'être présent à cette Séance.

Quelques Dissidens gagnés par l'épidémie de la controverse, ont pris ce tems-ci pour décrier les Ariens & les Sociniens, auxquels ils refusent le nom de Chrétiens. Ceux-ci ont répondu, qu'ils étoient en possession de ce nom avant la naissance de l'Augustin de Wittemberg, & celle de l'Avocat de Noyon; que lorsqu'on avoit une fois rejeté l'autorité d'un Tribunal infallible, on étoit en droit de croire tout ce que l'on veut, & que les Ariens profitoient de ce droit comme les autres Dissidens; qu'ils expliquoient l'Écriture selon leurs dogmes aussi-bien que les Luthériens & les Calvinistes selon les leurs. A la fin l'on convint qu'ils avoient raison.

Depuis la prorogation de la Diète au 20 de ce mois, la Délégation a repris ses séances & les continue assidûment chaque jour. Elle est occupée de ce qui concerne le commerce entre cette Nation & les Cours voisines; & l'on assure que le Traité à cet égard est déjà conclu avec la Russie, qui en toute occasion montre les plus grandes facilités pour l'arrangement des affaires. La Commission pour la démarcation des fron-

tières avec la Russie va reprendre incessamment son activité ; en attendant le Général Kreczetnikow , l'un des Commissaires Russes , a écrit aux Commissaires de la République de ne pas se mettre en route qu'il ne leur en ait donné avis.

Le Roi a nommé Staroste de Bendzyn Mr. Royalinski , son Chambellan. Mr. Swienciezki , Juge de Radom , a obtenu la Starostie de Polaniecz , & Mr. Korzenewski a quitté celle de Zolkinsk pour la Starostie de Zakroczyn. Mr. Turski , Evêque de Lucko a été déclaré Coadjuteur de l'Evêque de Posen , & le Prince Poniatowski , Frere du Roi , Coadjuteur de l'Evêque de Cracovie.

Le Prince Poninski voiant que la Délégation avoit refusé de lui accorder une pension sur le Trésor de la République , comme un juste dédommagement de la perte de son tems , de sa santé & de son patrimoine au service de la République ; voiant que l'on n'avoit pas eu plus d'égard à la demande qu'il avoit faite de deux Starosties à bail emphytéotique , il a tourné ses vûes d'un autre côté , & a demandé dernièrement le monopole du tabac , ou le privilège exclusif de vendre cette denrée dans tout le Roïaume. Pour se rendre les Délégués favorables & les déterminer à lui laisser finir cette affaire à son avantage , Mr. le Maréchal vouloit s'engager de leur païer chaque année une somme de 200 mille florins , qu'ils se feroient répartie entre eux. Ce

projet aiant été mis en délibération, il fut vivement combattu par le Prince Lubomirski, Maréchal de la Couronne & quelques autres Membres de l'assemblée, & on finit par le rejeter absolument. Le Prince Ponninski ira, dit-on, s'établir en Hollande dès que la Délégation sera congédiée.

La Ville de Dantzig paroît être toujours dans l'inquiétude & craindre que l'orage, qui la menace depuis long-tems, n'éclate à l'improviste. Il a été notifié au Magistrat, que toutes les marchandises, qui passeroient de Dantzig en Pologne ou de la Pologne à Dantzig devroient païer à l'avenir douze pour cent de leur valeur; mais que celles qui y passeroient d'Elbing ou qu'on en enverroit à cette dernière Ville ne feroient sujettes qu'à un impôt de 4 pour cent.

### E S P A G N E.

MADRID (*le 10 Mars.*) On est informé par les dernières dépêches de Dom Jean Sherlock, Commandant-Général de Melille, que le Roi de Maroc, aiant assemblé ses Généraux & ses Ministres le 11 Février, pour délibérer sur le dessein qu'il avoit de donner un assaut à la Place, les uns & les autres lui firent sentir si vivement la témérité de cette entreprise, qu'il s'en désista enfin, quoiqu'avec beaucoup de répugnance & au grand déplaisir des Troupes, qui, quelle qu'en eût été l'issue, la regardoient comme le terme des fatigues & de la misère qu'elles

souffrent dans leur Camp : qu'en conséquence, ce Prince avoit ordonné de renvoyer, après la célébration de la Pâque, cette multitude de gens indisciplinés qu'il avoit fait venir des lieux circonvoisins, ce qui s'étoit exécuté en effet ; de sorte qu'il n'étoit plus question de cet assaut : mais, pour se prémunir contre tout débarquement, l'ennemi avoit placé une nouvelle batterie pour dominer la Baie & avoit renforcé celle qu'il avoit derrière la Puntilla à l'embouchure de la Rambla ; & il avoit fait rentrer la plupart de ses mortiers au centre du Camp, sans que depuis le 12 il eût tiré aucune bombe. Notre Flotte a beaucoup souffert & a été en danger d'être presque détruite par la tempête.

Tandis que Mélille se défend avec vigueur, la garnison de Penon de Velez donne de grandes inquiétudes. L'honneur seul des armes du Roi la roidit & la porte à affronter tous les défaitres, dont elle ne peut se garantir, vû la petite enceinte du lieu, dépourvu d'ailleurs de voutes ou d'autre refuge pour être à l'abri des bombes, & où il n'y a que quelques casernes faites à la hâte de madriers, de fascines & de sacs de terre, que l'on a été obligé d'y porter de Malaga, puisque pas même cette matière si commune se trouve sur ce Roc. Ce lieu, qui est très-escarpé, a en front le Camp Maure, dont il est séparé par le Frédo, détroit ou bras de mer de 100 verges de largeur, où, vû le peu d'espace & de profondeur, l'on ne peut

faire entrer que de petits esquifs, qui, sans pouvoir faire aucun mal considérable à l'ennemi, se verroient exposés à être coulés à fond par son artillerie. Ce petit éclaircissement sur le local du Penon a paru nécessaire pour donner une juste idée des avis que l'on publie actuellement & que l'on publiera dans la suite à son égard. On doit seulement ajouter, que presqu'à l'embouchure du Frédo il y a un très-petit Fort, muni de 4 canons, dans ce qu'on nomme l'Isletta, servant d'angle saillant ou pointe prolongée, laquelle se communique au principal rocher sur lequel est la Place, & forme comme une espèce de pont ou de passage naturel secondé par l'art pour unir l'une à l'autre.

Suivant les avis du Gouverneur Dom Florent Moréno, les Maures commencerent le 12 Février vers le soir à faire jouer une batterie placée sur le Mampuesto, hauteur au Sud-Est du Penon garnie de dix mortiers : ils en tirent jusqu'à 287 bombes par jour ; mais la plupart tombent dans la mer ou crévent en l'air. Quelques-unes cependant ont endommagé des maisons dans la Ville ; mais il n'y avoit eu jusqu'alors qu'un seul homme tué & deux blessés, l'un grièvement & l'autre légèrement. L'artillerie de la Place, de son côté, tire si sûrement, que tous ses boulets donnent dans les tranchées des ennemis, où l'on dit qu'il y a déjà eu bien du monde de tué : ils continuent néanmoins de les avancer avec tant de diligence, que dès le 17 au matin ils avoient

formé une parallèle de 1000 verges de long vis-à-vis l'Isletta, à la distance de 300 verges du Fort dont on a parlé ci-dessus; ce qui fait voir qu'ils ont dessein de l'attaquer & de s'en emparer, en traversant en Carabos (sorte de petites barques dont se servent les Africains) le Frédo ou bras de mer à l'endroit où il est le plus étroit.

Nous avons parlé dans le dernier Journal des forces navales du Roi de Maroc. Voici l'état de ses forces de terre. La Cavalerie en fait le fond principal; elle n'est jamais au-dessous de 40 mille chevaux; deux mille sont toujours sellés & prêts à marcher; la défiance les tient en cet état pour pouvoir s'opposer sur le champ à toute attaque imprévue; c'est entre les fils du Souverain que cette Cavalerie est répartie en tems de paix; ils la commandent, & ils doivent la tenir prête à se rassembler au premier ordre. Ni les Princes, ni les Chefs de la Milice, ni les Soldats ne retirent aucune solde du Souverain; il n'y a que les Nègres attachés à son service qui en reçoivent seulement une provision de pain par jour; tous les autres ont la permission tacite de vivre comme ils veulent; & de prendre où ils peuvent. Chaque Cavalier est encore obligé de pourvoir à la nourriture de son cheval; c'est par le pillage qu'il fournit à tout, & chaque Troupe ne revient jamais d'une expédition sans être fort affaiblie; rien ne lui manque quand elle est la plus forte; mais elle ne l'est pas toujours. Quand le Prince veut assiéger une Place, outre les Nègres stipendiés qu'il envoie, il charge un Capitaine d'assembler les Troupes nécessaires; elles doivent être entretenues par les Gouverneurs qui sont chargés de les tenir campées pendant six mois; ceux-ci laissent aux Troupes le soin de se pourvoir par le pillage; ils font ensuite de grands comptes de dépenses pour lesquels on leur abandonne les rentes de leurs districts, à la charge pourtant par eux de payer la contribution annuelle. De sorte qu'a-

lors le peuple paye double. Lorsque l'Empereur veut marcher lui-même, à la tête de son Armée, elle campe d'abord auprès de la Ville; le Camp est composé de 8 mille tentes; au-dessus desquelles s'éleve celle du Souverain qui est vaste & magnifique; elle a quatre portes qui conduisent à différents appartements, salle du Conseil, Tribunal, Mosquée, demeure du Prince, &c. Lorsqu'il prévoit que son absence fera longue, il conduit avec lui 200 femmes pour se délasser pendant la route.

DU MEXIQUE (le 26 Novembre 1774.) Il vient d'arriver au port de San-Blas une Frégate du Roi, qui étoit partie le 13 Juin dernier de celui de Monterey avec des vivres pour un an. L'objet de sa mission étoit de reconnoître les côtes d'Amérique, à la plus haute latitude qu'il lui seroit possible. Cette Frégate s'étant élevée jusqu'à 56 degrés N., cingla vers la côte qu'elle avoit découverte à la hauteur de 55 degrés 43 m. Le Capitaine & l'équipage apperçurent alors une Casse d'Indiens blancs & blonds, qui s'approcherent de la Frégate dans plus de trente canots. Ces Indiens, bien-loin de témoigner aucune crainte, firent aux Espagnols des démonstrations assez vives pour les engager à se rendre sur le rivage. Ils leur donnerent même en échange de quelques habits de matelots, des espèces de couvertures tricottées dont ils étoient enveloppés. Trois de ces couvertures ont été envoyées au Roi. Elles sont artistement travaillées en laine fine. On seroit curieux de savoir si ces fortes d'étoffes ont été portées à ces Peuples par quelque Nation étrangère, ou s'ils les fabriquent eux-mêmes, & si la laine qui en forme le tissu est un produit du pays: car les brebis ne sont point connues dans ces contrées des Indes, du moins dans celles qu'on a découvertes jusqu'à présent. La nuit étant survenue, les Indiens regagnerent la terre; & la Frégate se mit à louvoyer dans le dessein de continuer à reconnoître la côte le lendemain: mais un coup de vent qu'elle essuya l'obligea de s'en éloigner. Cette côte est la même que le Capitaine Tichi-

vikow découvrit à sa premiere expédition de Kamitchatka.

## P O R T U G A L.

LISBONNE ( *le 1 Mars.* ) Le Marquis de Pombal étant trop surchargé d'affaires & le Roi craignant que cela ne fût nuisible au bien-être public, vient de nommer Dom Ayres de Sa Mello Ministre adjoint & Secrétaire d'Etat au même département.

Le Receveur-général des Douanes, Claude-Joseph de San de Rabo, vient de prendre la fuite; il a emporté avec lui une somme de plus de 40 mille cruzades; on ne fait point de quel côté il a tourné ses pas; cette incertitude a empêché de le poursuivre sur le champ, &, sans doute, il est à présent hors des atteintes de ceux qu'on a envoyés après lui.

## S U E D E.

STOCKHOLM ( *le 14 Mars.* ) Le Duc d'Ostrogothie, à peine rétabli de la dangereuse maladie qu'il a essuïée, est retombé dans une nouvelle par un grand froid qu'il a pris; mais l'on se flatte qu'elle n'aura pas des suites si graves, que la précédente.

Toute la Cour a été, depuis la fin de la semaine dernière, dans les plus vives alarmes, à l'occasion d'une maladie, dont la Reine-Douairiere est attaquée, & qui paroïsoit la menacer d'un danger imminent: on croïoit d'abord que c'étoit une pleurésie, &

les symptômes , qui sembloient l'annoncer , durèrent jusqu'à hier : mais aujourd'hui l'on s'est apperçu que , quoique le péril ne soit pas aussi instant , il n'en est pas moins certain ni moins grand , puisque c'est une pulmonie très-grave , & qui ne laisse que peu d'espoir. Le Roi se rend tous les jours à Friderichshoff , pour voir son auguste Mere & s'informer de son état.

L'infortuné Visiteur , dont la mort vient d'être vengée par le supplice des assassins , avoit été instruit qu'il se trouvoit , dans l'Isle de Wermden , un homme qui distilloit de l'eau-de-vie , au mépris des Ordonnances réitérées de Sa Maj. Il eut l'imprudence de découvrir à ses meurtriers , qu'il alloit surprendre le contrevenant , & ils empêchèrent l'effet de son zele par un assassinat , dont toutes les circonstances sont atroces. Il est incroyable combien il faut au Roi de patience & de fermeté , pour ne pas se départir de sa premiere résolution contre la distillation de l'eau-de-vie ; malgré la maniere précise dont il a déclaré ses intentions à cet égard , on ne se laisse pas de le fatiguer de supplices. Sa Majesté veut corriger le penchant pour cette liqueur , par la patience & par le tems , les seuls remèdes propres à guérir une vieille habitude. Il n'y a point de mois , qu'à Stockholm même , plusieurs centaines de personnes ne contreviennent aux Ordonnances sur ce point , malgré la rigueur avec laquelle on punit les contrevenants.

ANGLETERRE.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Mars.) Le Lord Stormond, Ambassadeur du Roi à la Cour de France, est revenu le 18 de Paris, & a eu avec Sa Maj., ainsi qu'avec les Ministres plusieurs entretiens, dans lesquels il a rendu compte des dispositions pacifiques de Sa Maj. Très-Chrétienne à l'égard de l'Angleterre, & de la résolution constante, où se trouve ce Monarque de maintenir la tranquillité de l'Europe.

Le Bil concernant la pêche de la Nouvelle-Angleterre a passé le 21 à la Chambre des Seigneurs à la pluralité de 73 contre 24 voix. Quinze de ces derniers ont signé une protestation, qu'ils ont fait enregistrer le 22. Ce Bil est semblable à celui qui restreint le commerce de la Nouvelle-Angleterre. Il y est porté qu'aucunes marchandises & productions de ces Colonies ne seront transportées à aucune autre Colonie, ni pour aucun autre lieu que la Grande-Bretagne & ses Isles des Indes-Occidentales. Les bâtimens qui en partiront sans certificats de la Douane seront sujets à confiscation. On ne pourra porter dans ces Colonies ni vin, ni sel, ni autres denrées, ou marchandises, à l'exception des chevaux, des vivres & de la toile d'Irlande qui partiront de ces Roïaumes pour y aller en droiture, à peine de confiscation de la marchandise & des bâtimens. Cet Acte cessera d'avoir son effet, aussi-tôt

que le Gouverneur & le Conseil de la Colonie donneront avis que le bon ordre y est rétabli & qu'on obéit aux Loix.

Quatre Députés des Quakres se rendirent le 17 au Cercele à St. James, & y présenterent au Roi la pétition suivante.

*Qu'il plaise au Roi !*

*Sensiblement reconnoissans de la protection & de l'indulgence dont nous jouissons sous ton Gouvernement, & le cœur plein de zèle & d'ardeur pour ton bonheur & la prospérité de ce grand Empire, nous demandons la permission d'approcher de ta Royale Personne.*

*Pressés par l'affection que nous portons à nos freres & Co-Sujets, pénétrés de l'apprehension des calamités, dans lesquelles tout l'Empire Britannique pourroit être entraîné, & portés par un ardent désir d'avancer ta royale intention pour effectuer une heureuse réconciliation avec ton Peuple en Amérique, nous te supplions de jeter un regard gracieux sur notre pétition.*

*Par la correspondance, qui subsiste entre nous & nos freres hors du pays pour l'avancement de la piété & de la vertu, nous sommes persuadés que, dans tous tes Etats étendus, il n'y a point de Sujets plus loyaux ni plus attachés à ta Personne Royale, à ta Famille & à ton Gouvernement, que dans les Provinces de l'Amérique, & parmi tous leurs habitans, sans distinction de culte religieux.*

*Nous n'entreprenons point de justifier les excès commis, ni de rechercher les causes qui ont pu les produire; mais, imbus des principes de cette Religion, qui enseigne la paix sur la terre, & la charité envers les hommes, nous te supplions de renier le glaive, afin que l'on puisse essayer les moyens d'établir, sans effusion de sang & sans tous les maux d'une guerre civile, une union ferme & durable avec nos Co-Sujets en Amérique.*

*Quelque grande & quelque difficile que puisse paroître la tâche, nous nous flattons, que, tant dans ce pays-ci qu'en Amérique, il peut se trouver des gens, qui dûment autorisés, vou-*

droient bien s'employer, avec un zèle & une ardeur convenables à un objet aussi important, à concilier les différens actuels & à établir une réconciliation heureuse & permanente sur ce fondement inébranlable, qu'offre l'intérêt réciproque de chaque partie de l'Empire Britannique.

Que le Tout-Puissant, par lequel les Rois regnent & les Princes rendent la justice, te fasse l'heureux instrument d'une harmonie & d'une concorde durable dans toutes les parties de ta Domination étendue! que ta clémence & ta magnanimité soient admirées dans les générations futures! & qu'une longue succession de tes Descendants remplisse avec honneur pour eux-mêmes, & pour le bonheur d'un Peuple reconnoissant, le Trône de leurs Ancêtres! c'est le vœu ardent de tes fideles Sujets.

Le Roi a reçu & écouté ces Députés très-gracieusement, & les a assurés avec beaucoup de bonté, qu'il auroit égard à toutes les supplicatives respectueuses de tous les Ordres de son peuple, & qu'il feroit tout ce qui, suivant la Constitution, dépendroit de lui pour redresser les griefs de ses Sujets.

Le corps de la Princesse Caroline-Auguste-Marie, fille puînée du Duc de Gloucester, a été enterré le 22 dans une tombe que ce Prince a achetée dans la Chapelle de Windsor pour lui & sa Famille. Cette Princesse est morte sous l'inoculation; & sa mort a rappelé celle de l'Archiduc que l'inoculation a également enlevé à Florence l'Été dernier. Le crédit des inoculateurs souffre beaucoup de ces tristes événemens.

Le 6 de ce mois, on a brûlé la Brochure, intitulée : *Considérations sur la crise* (a).

---

(a) Voyez le dernier Journal page 510.

Cette exécution qui n'est pas commune dans ce pais, s'est faite près de Westminster par l'exécuteur de la haute-justice. Un mauvais plaissant, car il y en a toujours, sur-tout dans une Ville comme celle-ci, a imaginé de profiter de l'occasion pour traiter de la même manière l'adresse de l'Archevêque & du Clergé du Diocèse de Cantorbery au Roi (a). Il avoit sous le bras un paquet de cette adresse; il l'a jetté adroitement dans le bûcher allumé par le bourreau & a disparu sur le champ; la plupart des exemplaires ont été brûlés; la curiosité en a fait sauver quelques-uns pour voir ce que c'étoit; & le peuple, après avoir ri un moment de cette pasquinade, a remis dans le feu les exemplaires qu'on en avoit retirés.

La liberté cynique qui caractérise le Parti de l'opposition, produit tous les jours des écrits séditieux. On lit dans une feuille publique cette espèce de Catéchisme qui sert de pendant au Dictionnaire, dont nous avons parlé. *Qu'est-ce que la Constitution de l'Etat? C'est un édifice de structure gothique auquel des Architectes Ecoissois ont mis une façade nouvelle. Qu'est-ce que le Gouvernement? L'expression des caprices & des volontés de la cabale. Qu'est-ce qu'un Roi d'Angleterre? Le premier Sujet. Qu'est-ce que le Peuple Anglois? Le pouvoir souverain. A qui appartient la Couronne? A ceux qui peuvent la reprendre. Qu'entend-on par ces façons*

---

(a) Journal de Mars, I. Part. p. 351.

*de parler*, mes Roïaumes, mes Sujets, mes forces, mes Alliés, mes Traités, &c. ? Ce sont des fanfaronnades qui n'ont pas de sens réel, & qui ne peuvent emporter avec elles l'idée d'une véritable propriété personnelle &c. &c.

La Société pour l'encouragement des Arts, aïant reconnu l'utilité du harpon à canon (a), prit en considération le mois dernier, la résolution d'accorder des récompenses ultérieures à ceux qui en auroient fait un usage avantageux. Il fut arrêté, dans son assemblée du 23, qu'on donneroit une Guinée pour chaque baleine tuée avec ce nouvel instrument; & dix Guinées au harponneur qui en tueroit le plus. Il fut aussi résolu de gratifier d'une médaille d'argent représentant un harpon à canon, chacun des quatre Capitaines employés à la pêche du Groenland, dont le zele a particulièrement contribué à remplir les vûes de la Société, à qui cette machine a paru sur-tout utile pour la pêche qui se fait dans le détroit de Davis. On aura cepen-

---

(a) Ce harpon, au lieu d'être lancé avec la main, de la manière ordinaire, à une distance fort bornée, est chassé par une demi-once de poudre dont on charge une espingole à batterie. Sa portée s'étend depuis cinq jusqu'à dix toises, & même au-delà. Un Capitaine, avec cet instrument, a tué une baleine qui lui auroit infailliblement échappé, s'il eût fait usage du harpon ordinaire, parce qu'il n'auroit jamais pû l'atteindre. Cette invention n'a d'autre inconvénient que de ne pouvoir servir quand la mer est agitée: elle réussit parfaitement dans un tems calme.

dant de la peine à vaincre le préjugé des harponneurs contre cette machine ; & ils quitteront difficilement l'ancienne méthode pour suivre la nouvelle : mais l'intention de la Société n'est pas que le harpon à canon prévale , ni même qu'il entre en concurrence avec le harpon de main. Elle entend seulement que le premier soit mis en usage , lorsqu'une trop grande distance empêchera d'employer l'autre. Quand une baleine a échappé à l'attaque ordinaire , ou qu'elle paroît dans un éloignement qui la met hors de la portée de la main , alors ce canon est d'une utilité singulière. Pour engager les vaisseaux à s'en servir , il avoit été proposé par le Comité des Mécaniques , de donner aux harponneurs qui montreroient le plus de zèle , un harpon d'argent , qu'ils auroient porté au col , attaché à un ruban ; mais on a préféré d'accorder dix Guinées à celui qui tueroit le plus de baleines.

PORTSMOUTH ( le 18 Mars. ) Il est entré dans ce Port 22 Bâtimens de transport , venant de Londres , & sur lesquels on a réparti les Troupes de marine destinées pour Boston. Le Comte de Sandwich doit arriver ici pour faire la revue des Vaisseaux de guerre qui doivent les escorter : puis ils passeront en Irlande , afin d'y prendre les Troupes qui ont la même destination. On compte que cette Flotille mettra à la voile pour Boston au commencement du mois prochain. Néanmoins le Ministère voudroit qu'il arrivât dans cet intervalle quelques avis favo-

tables du Général Gage , qui rendissent cette démarche inutile.

## A L L E M A G N E .

VIENNE (*le 15 Mars.*) Le 14 du mois dernier, l'Empereur a donné dans le grand Salon avec les cérémonies accoutumées l'investiture de l'Archevêché de Saltzbourg au Prince Jérôme-Joseph, Archevêque de ladite Ville, Légat perpétuel du St. Siège & Primat de la Germanie. Le Comte Joseph-Godefroi de Saurau, Doyen de la Métropole de Saltzbourg, Conseiller intime actuel de L. M. I., ainsi que du Prince Archevêque & premier Envoïé de ce Prince, prononça le discours d'usage, & Mr. François-Antoine Kyrfinger, Envoïé dudit Prince, son Conseiller intime, Chancelier de sa Cour féodale & prévôtale, Directeur de sa Chancellerie, fit le discours de remerciement.

Le 4 de ce mois, le Prince Charles-Anselme de la Tour-Taxis, Commissaire Impérial à la Diète générale de l'Empire, arriva de Ratisbonne; le lendemain, S. A. S. eut l'honneur d'être admise à l'audience de L. M. I., & le 6, elle reçut des mains de l'Empereur le Collier de la Toison-d'or, en présence des Commandeurs & Chevaliers de cet Ordre, assemblés à cet effet. Le Prince de Kaunitz, Chancelier de Cour & d'Etat, donna après cette cérémonie un magnifique

repas à ce Prince , qui ne pourra rester ici long-tems.

Il paroît ici depuis peu une Patente de l'Impératrice - Reine , datée du 11 Février , dont voici l'extrait.

“ **MARIE-THERESE**, &c. *Les créanciers de la Société éteinte des Jésuites ou de leurs Maisons ayant été jusqu'à présent très-négligens à exiger leurs prétentions , & cela empêchant encor la liquidation totale des biens desdits Jésuites ; Nous avons ordonné de prescrire aux dits créanciers de la Société éteinte ou de leurs Maisons , un terme péremptoire de deux mois pour ceux du pays , & de trois mois pour les étrangers , pour se faire payer légalement de leurs prétentions , & ce à compter du jour de la publication des présentes , sous peine de silence perpétuel. Ordonnons en conséquence à tous nos susdits fideles Vassaux , habitans du pays & étrangers & Sujets , de se conformer à notre Patente du 9 Octobre 1773 , & au terme prescrit par la présente ajoutée , pour produire leurs prétentions contre ladite Société éteinte , à défaut de quoi ces créanciers auront à s'imputer à eux-mêmes le silence qui leur sera imposé à toujours. Donné à VIENNE, &c. „*

RATISBONNE ( le 19 Mars. ) Quoique la Diète soit en vacances depuis trois semaines , les affaires comitiales sont entièrement suspendues , & on ne les reprendra que le 9 du mois prochain ; cela n'empêche pas que l'on n'ait tenu de fréquentes conférences relativement aux objets qui ont occasionné une espèce de schisme à l'assemblée de la Visitation de Wetzlar , où les délibérations se trouvent interrompues par les refus que fait l'Electeur de Mayence de rappeler son Subdélégué , quoique la Cour Impériale eût vû volontiers , à ce qu'on prétend , que

l'Electeur se fût prêté aux instances de celle des Cours qui a eu des raisons d'insister sur ce rappel.

On mande de Munich par des lettres particulieres , que l'Electeur a fait signifier à tous ses Officiers-Généraux , que son intention étoit de faire au mois d'Avril prochain, une revue générale de ses Troupes; & qu'ils eussent en conséquence à prendre leurs arrangemens pour que tous les Corps, tant de Cavalerie que d'Infanterie, fussent mis sur un pied complet. Ces mêmes avis portent à croire qu'il est question d'une augmentation dans les Troupes de l'Electorat de Bavière. On prétend d'ailleurs que le séjour que l'Electeur Palatin a fait dernièrement à Munich, a apporté de grands changemens dans les dispositions politiques de cette Cour-là.

### I T A L I E.

FLORENCE (*le 19 Mars.*) Un Artificier de Londres vient de fabriquer ici une machine électrique qui lui avoit été commandée par le directeur du Cabinet de Physique de Mgr. le Grand-Duc, & dont les effets surpassent tout ce qu'on a eu jusqu'à présent en ce genre d'expériences. Les étincelles que l'on tire du grand conducteur, sont longues de 14 pouces & grosses à proportion. Par un coup de batterie, qui est de 64 bouches, on fond un fil de fer, on perce un livre de plus de cent feuilles, & on tue dans l'instant une des plus fortes vo-

lailles. Cela fuffit pour donner une idée des expériences curieufes & furprenantes qu'on peut faire avec cette machine. On l'a placée avec tout ce qui en dépend parmi les belles machines du Cabinet de Phyfique de S. A. R. qui en a été fi fatisfaite, qu'outre les cent Guinées dont on étoit convenu avec l'Artifte, elle lui a donné une gratification de 50 liv. fterl. & lui a envoié une grande médaille d'or, où eft d'un côté fon Portrait, & de l'autre ce mot *Merentibus*. Si ce trait de générofité fait honneur à cet habile Artifte, il n'en fait pas moins au Prince, qui renouvelle par-là la mémoire des anciens Souverains de Tofcane de la Maifon de Médicis, illuftres protecteurs des Sciences & des Beaux-Arts.

Il n'y avoit ci-devant à Caftiglione pour fournir de l'eau aux habitans que des puits & une citerne. L'eau des puits eft faumâtre & mal-faine; & celle de la citerne, qui n'eft pas à beaucoup près fuffifante, a d'ailleurs l'inconvénient de devenir toute rouge pendant les chaleurs de l'Été, de maniere qu'on n'en peut faire aucun ufage. Pour procurer aux habitans une boiffon falubre, on a été obligé de bâtir un aqueduc qui amene l'eau de trois fontes fituées fur des montagnes à plus de cinq mille de cette Ville. Cet ouvrage entrepris depuis plufieurs années, par les ordres & aux fraix du Grand-Duc, vient enfin d'être terminé, ainfi que la fontaine construite pour le même objet; & le 1 de Février on a commen-

éé à y puiser de l'eau. Cette fontaine est ornée d'un frontispice , au milieu duquel on a gravé l'inscription suivante :

*Petrus Leopoldus Austriacus ,  
Magnus Etruriæ Dux ,  
Aquam hanc saluberrimam  
V. M. P. intervallo  
In Portum hunc Castilionensem  
Ducendam curavit ,  
A. M. DCC. LXX. IV.*

FERRARE ( le 14 Mars. ) Le nouveau Souverain Pontife continue de donner au Monde Catholique de rares exemples de piété , de charité & d'humanité. Il a choisi pour son Confesseur un Trinitaire , du Couvent nommé la *Madonna delle Fornaci* , situé hors des murs de la Ville ; mais on s'accorde particulièrement à faire l'éloge de sa justice : aiant appris que son doyen avoit pris de l'argent pour faire passer quelqu'un à son audience préférablement à d'autres , elle l'a démis aussi-tôt de son emploi ; mais par commiseration pour sa femme & ses enfans , elle lui a laissé une place de dernier frotteur du Palais. --- Une femme aiant présenté un Mémoire dans lequel elle demandoit grâce pour son mari , qui pour un homicide qu'il avoit commis , avoit d'abord été condamné par Clément XIV à la potence , ensuite aux galères , & enfin à une prison de cinq ans , dont le criminel avoit déjà subi trois. Sa S. aiant lû la requête , a ordonné une prompte révision du procès , &

sur le rapport elle a commué la peine en celle des galères pour toute sa vie. ---- S. S. a déjà vû les actes du procès des prifonniers du Château St. Ange , & les a remis entre les mains d'hommes intégres , chargés de lui en faire un rapport ultérieur. ---- Le Frere Buontempi a reçu ordre de se défaire de son carrosse , comme d'un attirail fort indécent pour son état. ---- Un Religieux aiant demandé un Bref de fécularifation , S. S. prit la supplique , la lût , la déchira , & envioia ordre au Supérieur de mettre ce Religieux quelques semaines en pénitence.

Ferdinand Spinelli, Président des Douanes , a fait afficher dans les lieux accoutumés un Edit qui diminue le prix de la livre de viande de boucherie , de trois quatrins par livre. Tous les bouchers ont défense de la vendre au-de-là du prix fixé sous peine d'une amende considérable ; le Pape se réserve de les dédommager de ses propres deniers , des pertes que cette Ordonnance pourra leur occasionner , lorsqu'ils prouveront qu'en effet , les animaux qu'ils tuent leur ont coûté trop cher pour pouvoir vendre les viandes en détail au prix qu'il a réglé.

VENISE ( *le 14 Mars.* ) Mgr. Onorati, Nonce du St. Siège auprès de cette République , a donné , trois jours consécutifs , de grandes fêtes au sujet de l'heureuse exaltation du Souverain Pontife , & a présenté à Sa Sérénité ses nouvelles Lettres de créance. --- Le Sérénissime Conseil a élu Procureur de St. Marc , le Noble Pierre-Victor Pisani,

à la place du feu Chevalier Thomas Querini, mort ici le 2 de ce mois. ---- Par ordre du Gouvernement, on a fait avancer sur nos frontières quelques soldats à cheval, pour empêcher de passer par nos Etats quelques Recrues Suisses qui vont au service du Royaume de Naples. ---- On a loué ici quelques maisons pour l'Empereur, les deux Archiducs Ferdinand & Maximilien ses Freres, ainsi que pour l'Infant-Duc de Parme, qui se trouveront ici tous les quatre dans le plus grand *incognito*, pour la fête de l'Ascension. On dit que le Roi d'Espagne, aiant témoigné un grand désir de voir la Reine des Deux-Sicules, sa Brû & le Grand-Duc de Toscane, son Gendre, l'une & l'autre entreprendront le voïage de Madrid, & que Mgr. l'Archiduc Maximilien, qui y est aussi spécialement invité, les y accompagnera, après avoir vû l'Italie.

Le différent entre cette République & le Roi de Sardaigne est sur le point d'être arrangé par la médiation du Roi d'Angleterre. On se rappelle qu'il étoit question d'une affaire d'étiquette, & que la République refusoit d'envoier deux Ambassadeurs pour complimenter S. M. Sarde sur son avènement au Thrône. Les deux partis sont à-peu-près convenu que la République nommera les deux Ambassadeurs, & le Roi de Sardaigne les dispensera d'exécuter leur commission.

NAPLES (le 17 Mars.) Mr. Calcagnini, Nonce du St. Siège, aiant voulu se

rendre en forme publique à l'audience du Roi, pour lui notifier l'élection du nouveau Pontife, Sa Majesté lui fit savoir qu'elle ne le recevroit qu'en forme privée; & ce Ministre s'est conformé aux intentions de notre Monarque à ce sujet. Au reste S. M. a donné à Mr. le Nonce, qui se dispose à se rendre à Rome pour prendre possession de la charge de Maître de la Chambre, à laquelle le Pape l'a nommé, des marques éclatantes de sa faveur, en lui accordant des Lettres de naturalité dans les Roïaumes des Deux-Sicules avec une pension de 10 mille écus par an. --- Deux Députés des Chartreux, étant arrivés ici pour faire la visite des Couvents de leur Ordre, ont obtenu, contre leur attente, le *Regium exequatur* pour leur Commission.

ROME (le 16 Mars.) Le 13 de ce mois, le Pape a tenu pour la première fois, un Conistoire secret, dans lequel il prononça en termes nobles & pathétiques un Discours de remerciement bien flatteur pour les Cardinaux qui l'ont élevé au Souverain Pontificat; puis Sa Sainteté préconisa les Eglises vacantes, entr'autres l'Archevêché de Mayence, pour le Baron Frédéric d'Erthal, & l'Evêché de Worms, pour le même; l'Eglise de Fossombrone, pour le R. Pere Barfanti, Clerc-Régulier; celle d'Emmaus *in partibus*, avec la Coadjutorerie de l'Evêché de Smolensk en Pologne, pour le Prêtre Adam Nagu-reuzewicz, & l'Eglise de Cinna *in partibus*, pour le Prêtre Joseph Kossachowski; & le

Cardinal Alexandre Albani propofa l'Eglife de Neufadt en Autriche , pour Mgr. Jean-Henti Kerens , ci-devant Evêque de Ruremonde.

Sa Sainteté a promu à l'Evêché de Fano le Chanoine Confalvi qui a été Abbréviateur de la Nonciature de Portugal , & à qui le feu Pape avoit donné l'Evêché de Foffombrone. Le R. Pere, Roch - Marie Barfanti , Clerc-Régulier , qui a été Confefleur du Sacré-Collège dans les deux derniers Conclaves , lui fuccède dans ce Siége. Mgr. Conti a renoncé à l'Evêché de Pefaro , qui n'eft point encore donné. Le Cardinal Giraud a accepté la place de Pro-Auditeur , que le Pape lui avoit offerte. Sa Sainteté a nommé le Cardinal Caraffa di Trajetto Préfet de la Congrégation des Evêques & Réguliers ; & elle a conféré l'Archevêché de Benevent au Cardinal de Simoni. Le Cardinal de Luynes eft parti le 14 pour Paris : le Cardinal Bernis ne tardera pas à le fuivre.

Le Souverain Pontife , voulant donner à connoître à la Nobleffe Romaine que le fervice même des Séculiers lui eft agréable , & voïant que les emplois de fa Cour y font pour eux en petit nombre , parce que la Prélature en occupe la plus grande partie , après avoir confirmé les Princes Altieri & Giuftiniani dans leurs postes de Capitaines de Chevaux-Legers , il a nommé Capitaines honoraires de ce Corps le Prince Santa-Croce & le Duc Mattei , & c'eft pour ce deffein qu'il eft queftion de créer une nouvelle Compagnie , formée de Gentilshommes de l'Etat

la France & du Portugal , dans lesquels on lisoit différentes allusions.

Le Pape a fait imprimer & publier de nouveau, en Italien , la Bulle de Clément XIV du 12 Mai 1774 , touchant le Jubilé universel de cette Année Sainte. On a aussi publié une Constitution par laquelle on attribue aux Pénitenciers députés & à députer, les facultés qu'ils peuvent accorder pendant le Jubilé, outre celles que leur a déjà attribuées le Cardinal Grand-Pénitencier par ses Lettres encycliques.

Par une Constitution du 25 du mois dernier le Pape a la bonté de rappeler à leurs Cloîtres tous les Religieux apostats de quelque Ordre que ce soit , & remet toutes les peines qu'ils ont encourues par leur apostasie, pourvû qu'ils se présentent à leurs légitimes Supérieurs dans le terme de quatre mois, s'ils sont en-deça des Alpes, & de huit mois s'ils sont au-delà.

Le jour que Sa Sainteté alla à Monte-Cavallo pour lever les scellés du feu Pape, on dit qu'entre-autres choses on trouva un paquet du même Pontife avec cette suscription: *Pour le Pape futur*; on croit qu'il y a dedans des choses importantes qui regardent les Membres de la Société supprimée. Ceux qui sont persuadés que ce paquet contenoit une rétractation du Bref destructif, ont oublié sans doute les ordres qui devoient s'exécuter le 4 Octobre, jour de St. François. Quoiqu'il en soit, le Pape voulant être exactement informé de tout ce qui s'est fait à l'é-

gard des Ex-Jésuites , détenus au Château St. Ange , a fait déjà venir plusieurs fois auprès de lui l'Avocat Andretti , Juge criminel qui , sous le dernier Pontificat , avoit commission d'instruire leur procès. Car le St. Pere veut , comme on l'assûre , finir cette affaire , *non ex gratiâ , sed ex justitiâ*. Il a répondu à un Ministre qui lui parloit des prisonniers du Château St. Ange : *Ils seront punis , s'ils sont trouvés coupables ; mais on sera obligé à toute réparation à leur égard , s'ils sont reconnus innocens*. Il a été enjoint à Mr. Ricci de dresser un état des effets qu'il avoit ci-devant & qui lui ont été enlevés. Il a été également intimé au Prélat Alfani de donner une liste de tous les Décrets rendus dans l'affaire des Jésuites.

Lorsque le St. Pere alla visiter les Reliques de Pie V dans l'Eglise de Ste. Marie-Majeure , il donna une nouvelle preuve de son affabilité. Avant son élévation au Thrône Pontifical , Pie VI avoit connu Mr. Ferrari , premier Substitut de la Chambre Apostolique , homme d'un grand mérite , mais à présent fort âgé , & presque hors d'état de marcher ; lorsqu'il apprit l'élection du Pape , il s'en réjouit avec tous les bons citoyens ; il regretta seulement de ne pouvoir sortir pour se rendre au Palais , & présenter ses hommages au St. Pere. Celui-ci instruit de ses regrets & de son état , lui fit dire de se trouver à sa fenêtre lorsqu'il passeroit ; Mr. Ferrari n'eut garde d'y manquer. Le Pape , en passant devant sa maison , fit arrêter sa voiture , fortit

la moitié du corps hors de la portiere , leva la tête , le falua gracieufement , & le bénit.

L'intention de Sa Sainteté eft de fe débarraffer des entraves d'une étiquette gênante , établie depuis long-tems , & de vivre avec plus de liberté que fes Prédéceffeurs. Il aura chez lui une table de dix-huit couverts.

Au milieu de fes plus grandes occupations , le Souverain Pontife penfe à remettre en ufage les anciennes coûtumes , qui tendent fur-tout au plus grand culte de Dieu ; il a donné à entendre au Sacré-Collége que , les Souverains Pontifes aiant été anciennement dans l'ufage d'aller proceffionnellement avec les Cardinaux à la Bafilique de St. Pierre pour y adorer le St. Sacrement & révéler les Reliques des faints Apôtres , il défireoit remettre en vigueur cette dévotion ; ce qui s'eft fait , comme il avoit lieu de l'attendre de la piété du Sacré-Collége.

On connoît le diftique qu'un mauvais plaifant Luthérien a fait à l'occafion de la mort du Pie V.

*Papa Pius quintus moritur : Res mira , tot inter Pontifices , tantùm quinque fuiſſe Pios.*

On répond aujourd'hui à ce diftique par celui qui fuit :

*En Pius eligitur Sextus , numeruſque Piorum Pontificum crefcit : Zoile prave tace.*

On fe rappelle toujous avec un nouveau plaifir quelques morceaux du discours que fit le Pape au moment de la cérémonie du baiſe-main. Il dit entre-autres choſes :

Qu'il ne se proposeroit dans son Gouvernement que la gloire de Dieu & le bien de l'Eglise. Il pria les Cardinaux, comme Conseillers nés du Chef de l'Eglise, de l'assister de leurs conseils, qu'il ne manqueroit jamais de prendre dans les affaires importantes; les conjurant de les lui donner selon Dieu & leur conscience. Il les avertit de l'obligation que leur impose leur dignité, d'être prêts à sacrifier leur vie pour les intérêts de l'Eglise. Il finit en se jettant à genoux au pied de l'Autel, conjurant le Seigneur de le retirer dans l'instant de ce monde, s'il devoit manquer à sa résolution & changer de sentiment, & se dévouant, comme successeur de St. Pierre, à tous les périls qui pourroient accompagner l'accomplissement de ses devoirs. ---- Lorsqu'il fut élevé à la Pourpre Romaine, Clément XIV lui donna l'Abbaïe de Subiaco, dont le revenu est assez médiocre, mais d'où dépendent plusieurs villages. Il n'en fut pas plutôt pourvû, qu'il visita comme un Apôtre cette Abbaïe, & toutes les Paroisses qui en relevent, franchissant à pied les montagnes & les rochers les plus escarpés pour connoître ses ouailles. Il y catéchisa les ignorans & prêcha les autres, prenant dans une chaumière un peu de nourriture & de sommeil, souvent sans lit & couché sur des planches.

## F R A N C E.

PARIS ( le 29 Mars. ) Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi en date du 13

Février dernier; le Roi s'étant fait rendre compte de la liquidation active & passive de la Compagnie des Indes aux Isles de France & de Bourbon, ayant vû que la liquidation passive étoit consommée, & reconnoissant que l'active n'ayant pour objet que des créances qui par leur nature & leur origine n'étoient en aucune maniere susceptibles de contradiction & de débats, n'exigeoit plus le concours des lumières & des soins de plusieurs administrateurs, qu'il seroit plus utile & moins dispendieux de charger de ce recouvrement dans les deux Isles un seul Agent, Sa Maj. a nommé le Sr. Broutin pour cet objet; il aura au-lieu d'appointements fixes une commission ou prime graduelle sur les sommes qu'il parviendra à recouvrer. Par cet arrangement, l'administration entiere de l'Isle de Bourbon, & les Commissaires établis à l'Isle de France, se trouvent supprimés.

On a publié en même-tems une déclaration du Roi, donnée à Versailles le 12 Janvier, enregistrée à la Chambre des Comptes le 22 du même mois. Elle fixe les délais dans lesquels les Trésoriers-généraux de l'extraordinaire des guerres, ceux de l'artillerie & du génie, ceux des Troupes de la Maison du Roi, & de l'ordinaire des guerres, & ceux des Maréchauffées compteront de leurs exercices. Cette déclaration interprète celles du 23 Septembre 1770, relativement aux exercices des années 1736, 1739, 1742 & 1745, de l'Office de Trésorier-géné-

ral triennal de l'extraordinaire des guerres, supprimé en 1747.

Le Roi étant informé que des Seigneurs de la Cour & autres personnes ont refusé de s'arrêter aux barrières de cette Ville, & ont même poussé leurs chevaux avec tant de rapidité que les commis ont été forcés de se retirer pour n'être pas écrasés; & ces abus tendant à détruire une portion intéressante de ses revenus & étant contraires à l'obéissance due à ses précédentes Ordonnances, Sa Maj. a rendu le 15 du mois dernier une nouvelle Ordonnance, qui enjoint à tous conducteurs de voiture & même de celles de la Cour, de s'arrêter aux barrières à la première réquisition des commis, à peine de 500 livres d'amende & de punition si le cas y échoit.

La plainte de Mad. la Marquise de St. Vincent, en subornation de témoins, a été admise au Parlement, qui a cru devoir prier & non convoquer les Pairs de s'y trouver le 17, pour leur exposer l'objet des requêtes contre un de leurs Membres, quoique l'accusation n'attaque que les gens d'affaires de Mr. le Maréchal de Richelieu & non lui-même. En conséquence de cette invitation, ceux des Princes du Sang qui se portent bien & les Pairs aiant été assemblés, ledit jour, au Parlement, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après-midi, ont évoqué en la Cour la procédure du Châtelet, à la requête du Duc de Richelieu, ordonne l'apport des minutes & que les prisonniers

seroient transférés incontinent en la prison de la Conciergerie du Palais, & l'Assemblée continuée à huitaine. --- Mad. la Comtesse de Bethune a plaidé elle-même, à l'audience des 7 & 13 de ce mois, sa cause contre Mr. le Maréchal de Broglie, au sujet d'une substitution de Mr. Crosat, son bisaïeul, & a été fort applaudie.

Dans la Séance que les Avocats tinrent le 16, la radiation du Sr. Linguet a été confirmée par 180 voix contre 30, qui étoient de différents avis moins rigoureux, d'après les réponses de Mr. Linguet aux huit griefs, qui lui avoient été proposés. Il a été plus heureux dans une autre affaire. Le nommé Gilbert, témoin de la famille Veron, qui avoit déposé avoir vû compter les cent mille écus en or au Comte de Morangiés, avoit présenté une requête au Parlement, pour demander à faire preuve, que le Sr. Linguet avoit suborné des témoins. Les conclusions de Mr. le Procureur-général étoient pour l'admission; mais sur le rapport de Mr. l'Abbé d'Espagnac, Conseiller-Clerc à la Grand'-Chambre, la requête a été rejetée.

Tandis que les Pairs arrivoient le 17 au Parlement, on plaidoit à l'audience de la Grand'-Chambre un procès de Mr. l'Archevêque de Paris contre le Trésorier de la Ste. Chapelle de Vincennes, lequel, soutenant avoir, par concession des Papes, le droit de Jurisdiction spirituelle, dans son territoire de Vincennes, l'avoit exercé cette année, en y accordant par un Mandement la permission de

faire gras plusieurs jours de la semaine pendant le carême , tandis que le Mandement de Mr. l'Archevêque permettoit à peine de manger des œufs. Mr. l'Archevêque a perdu avec dépens. Ce Prélat prétendoit que dans plus d'une occasion les concessions papales contraires aux droits des Evêques avoient été regardées abusives par les Parlemens ; il citoit particulièrement le fameux procès de Mr. l'Archevêque de Rouen contre l'Evêque de Lisieux au sujet du territoire de St. Cande : où l'Archevêque fut condamné , & l'Evêque maintenu dans la Jurisdiction de St. Cande précisément parce que cette Jurisdiction n'étoit point l'effet de quelque Bref , Bulle , Indult ou privilège apostolique (a).

Dom Noël , Bénédictin Religieux de Chœur , sans être Prêtre , Démonstrateur du cabinet du Roi à Passy , plaide la réclamation de ses vœux au Parlement. Il allégué , " qu'il n'a embrassé l'Etat monastique à l'âge de 28 ans , que parce qu'il ne pouvoit paier les dettes de son pere , chandelier à Rheims ; qu'avant la feinte émission de ses vœux , il avoit pris la précaution de protester par un acte devant Notaire ; que depuis il n'a vécu aux dépens d'aucun Couvent , son génie pour la Méchanique lui aiant procuré non-seulement de quoi subsister , mais encore une fortune en contrats sur le Roi , dont

---

(a) Voyez les *Causés célèbres* , T. 16 p. 43.

il craint que les Moines héritent & dont il veut disposer en faveur de sa famille, si la nullité de ses vœux est prononcée. „ Le Supérieur de la Congrégation de St. Maur lui fait répondre : “ qu'on ne se joue pas de la Religion, en prononçant des vœux simulés; que d'ailleurs sa protestation frauduleuse, n'ayant pas été nourrie en la renouvelant tous les dix ans, n'a plus de valeur. „

Mr. le Comte de Noailles & Mr. de Fourgueux, arrivés à Bordeaux le premier de ce mois, rétablirent le lendemain le Parlement tel qu'il étoit en 1770. Le Parlement de Toulouse a été réintégré le 14.

Les maladies épidémiques parmi les bestiaux font les plus grands ravages, & la mortalité augmente chaque jour. Le nombre des bestiaux qui se perdent est si considérable que l'on craint de voir dans peu la viande à un prix excessif. Une compagnie animée d'un esprit d'humanité a cherché les moyens de diminuer ce fléau, & d'assurer une subsistance aux pauvres. Elle propose d'établir des boucheries où l'on ne débitera que de la vache à 6 sols la livre en tout tems. Par cet établissement on éviteroit la fraude que commettent impunément les bouchers qui vendent toutes sortes de viandes 9 & 10 sols, & dans laquelle il y a très-souvent & presque toujours de la vache. Ce projet a paru utile; le Gouvernement l'a adopté, & il sera mis à exécution si le Parlement y appose sa sanction. Il va

être présenté incessamment à l'enregistrement. — Malgré tous les avantages de la liberté indéfinie du commerce des grains, le pain renchérit depuis quelques marchés : ce qu'il y a de plus singulier, c'est que malgré la suppression des droits sur le poisson, il soit devenu plus cher qu'auparavant.

Mr. l'Abbé Terray est ici depuis quelque tems, & peut y rester jusqu'à Pâques. Comme il avoit conservé, en entrant dans le Ministère, sa charge de Conseiller en la Grand'Chambre, il l'avoit fait liquider pour l'exemple en 1772; puis sur l'Edit de rétablissement il avoit fait reporter l'argent au Trésor royal & il se proposoit de reprendre ses fonctions. Mais le Parlement s'y oppose, & veut l'obliger de vendre sa charge, ou du moins de ne point siéger.

On a rendu public le discours académique de Mr. de Malesherbes, dont nous avons parlé ( Mars II. Part. p. 452. ) Il y est dit entr'autres choses que *l'humanité n'est point un présent de la Philosophie*. Quoique tout le discours soit très-beau, il ne s'y trouve rien de plus vrai, ni de plus incontestable que ce passage.

VERSAILLES ( le 31 Mars. ) Sa Majesté a conféré le Commandement de la Marine à Brest au Comte d'Orvilliers, Chef d'Escadre, à la place du Comte de Breugnon, qui a demandé la permission de s'en démettre : & elle a disposé du Gouvernement de l'Isle de Ré, vacant par la mort du Bailli d'Aulan, en faveur du Chevalier de Chantilly,

Maréchal-de-Camp. ---- Le Bailli de St. Simon, Ambassadeur de la Religion de Malthe, eut le 14 une audience du Roi, dans laquelle il présenta à Sa Maj. sa Lettre de créance. Le Duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar-Eisenach & le Prince Frédéric-Ferdinand, son frere, qui voïagent sous le nom de Comtes d'Altstedt, furent présentés le 7 au Roi & à la Reine, ainsi qu'à la Famille Roïale, par le Comte de Mercy, Ambassadeur de L. M. Impériales en cette Cour. -- Le 27 le Roi a déclaré Maréchaux de France Mrs. le Duc d'Harcourt, le Duc de Noailles, le Comte de Nicolay, le Duc de Fitz-James, le Comte de Noailles, le Comte du Muy & le Duc de Duras. ---- S. M. a accordé l'Abbaye de Saint Arnould, Ordre de St. Benoît, Diocèse & Ville de Metz, à l'Evêque de Metz; celle de Bonneval de St. Florentin, même Ordre, Diocèse de Chartres, à l'Evêque d'Autun; & celle de St. Symphorien, même Ordre, Diocèse & Ville de Metz, à l'Abbé de Polignac, Vicaire-général d'Auxerre.

Les Princes du Sang ont reçu ordre de s'absenter pendant quelque tems des soupers de la Reine, où ils avoient coûtume de venir au moins une fois la semaine. On croit que S. M. est mécontenté du systéme d'étiquette qu'ils ont cru devoir embrasser à l'égard de l'Archiduc.

Mr. le Contrôleur-général commence à se rétablir d'une violente & longue attaque de goutte, qu'il a essuïée. Ce Ministre inspire

Ecclésiastique; ce qui donneroit un tout autre éclat à la Garde de Sa Sainteté.

Le 5. de ce mois le St. Pere reçut une Députation de la Ville de Césene sa Patrie, qui étoit venue pour le complimenter sur son exaltation au Pontificat. Elle étoit composée de quatre nobles Patriciens; savoir, Messieurs Guidi, degli Albici, le Marquis Michel-Ange Romagnoli, & le Marquis Locatelli, que Sa Sainteté reçut avec bonté; elle déclara les deux derniers Camériers secrets furnuméraires. --- Les lettres de félicitation écrites au Pape par le Sénat de Venise, sont des plus respectueuses & obligeantes pour Sa Sainteté, à qui il a offert d'envoier une Députation de quatre Ambassadeurs extraordinaires pour la complimenter sur son exaltation au Souverain Pontificat. Le St. Pere a remercié le Sénat sans accepter cette distinction; mais dans sa réponse toute gracieuse, il attribue son élection en grande partie aux Cardinaux Vénitiens.

Le 26 Février, jour du Dimanche gras, le Cardinal Orfini donna un splendide repas aux Ministres étrangers & à la principale Noblesse. Le lendemain l'Ambassadeur de Venise en donna un également; & le mardi le Chevalier Monino en donna aussi un, dont le dessert représentoit l'union des principales Monarchies de l'Europe avec le St. Siège, exprimée par les symboles de la Ville de Rome, de l'Empire, de l'Espagne, de  
la

une telle confiance , & le Public est si persuadé des vûes patriotiques & bienfaisantes du Gouvernement , que les effets roïaux sont remontés presqu'à leur valeur primordiale.

L'Abbé Fromageot , Prieur Commandataire de Goudargues , a présenté à S. M. & à la Famille Roïale , un livre dédié à la Reine , contenant les *Annales du Regne de Marie-Thérèse , Impératrice-Douairiere , Reine de Hongrie & de Bohême , Archiduchesse d'Autriche.* --- Le Vicomte de Flavigny , Capitaine de Dragons , a présenté au Roi un livre intitulé : *Principes fondamentaux de la construction des Places , avec des réflexions propres à démontrer les perfections & les imperfections de celles qui sont construites ; un nouveau système de fortifications sur toute espèce de ligne , & une nouvelle théorie des Mines.*

S'il ne survient point de changement à ce qui est décidé pour le Sacre du Roi , Leurs Majestés se rendront suivant l'ordinaire à Compiègne le 5 Juin avec la Cour , excepté Madame la Comtesse d'Artois. Elles en partiront le 8 pour aller coucher à Fismes , & arriveront le 9 au Palais Archiépis-copal de Rheims. La cérémonie du Sacre se fera le 11 , fête de la Trinité. Les deux jours suivans le Roi ira en cavalcade à l'Abbaye de St. Remy , & fera reçu Grand-Maitre de l'Ordre du Saint-Esprit. Il nommera & recevra des Chevaliers & Commandeurs aux places qui doivent rester vacantes

jusqu'après le Sacre. S. M. touchera ensuite des malades des écrouelles, & le Grand-Aumônier leur distribuera des aumônes. Après toutes ces cérémonies, qui se feront en grande pompe suivant l'usage, Leurs Majestés retourneront le 14 coucher à Fismes, & le 15 à Compiègne.

Les Troupes de la Maison du Roi n'iront pas camper aux environs de Rheims; il n'y aura que ce qu'on appelle le Guet, ou les détachemens pour la Garde ordinaire des voïages.

On ne fait s'il y aura des Princes étrangers curieux de voir les cérémonies du Sacre. On se souvient qu'à celui du feu Roi, qui se fit le 25 Octobre 1722, il y vint Madame la Duchesse de Lorraine avec trois Princes & deux Princesses de cette Maison, ainsi que l'Infant Dom Emanuel, Frere du Roi de Portugal & d'autres Princes. La Cour reviendra le 15 Juillet de Compiègne à Versailles à cause des couches de Madame la Comtesse d'Artois, & des arrangemens à faire pour le départ de Madame Clotilde pour Turin.

#### P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 30 Mars.) Un Traité qui subsiste depuis 1757, fait espérer aux Hollandois de vivre en meilleure intelligence avec le Dey d'Alger qu'avec le Roi de Maroc, dont les menaces se renouvellent chaque année. Les derniers présens de la République, portés au mois d'Octobre dernier

ordre du Roi Cherif le Grand, mon Maître Mahmet El. Gazel.

A François, le Consul Hollandois. Salut à ceux qui suivent leur droit chemin. *Celui-ci est pour te prévenir que si le présent qu'on t'a rendu est encore en ton pouvoir, tu le garderas en tes mains, jusqu'à ce qu'on te remette les pierreries, que les Portugais ont envoiées en présent au Roi mon Maître, (Dieu le garde,) pour que tu juges de ceux qui le traitent avec estime & amitié, tant pour la valeur que pour le travail; ce qui te fera reconnoître ceux qui agissent envers lui avec distinction ou indifférence.* Salut.

LUXEMBOURG (le 31 Mars.) Sa Maj. l'Impératrice-Reine vient de nommer son Conseiller d'Etat Mr. Gerden, Président du Conseil de cette Province. Cet événement a produit ici une satisfaction générale.

---

Dans le dernier Journal, p. 464, l. 2. *reparue*, lisez *reparu*. Ibid. l. 23 à travers d'une, lisez à travers une. --- P. 491, l. 2. *de se placer*, lisez à se placer. --- P. 534, l. 25. *après de campagne* on a omis ces mots en conséquence de l'étiquette qu'ils ont su devoir observer à l'égard de l'Archiduc.

---

## T A B L E.

|             |   |                 |     |
|-------------|---|-----------------|-----|
| TURQUIE.    | { | Constantinople. | 571 |
|             |   | Du Caire.       | 573 |
| RUSSIE.     | ( | Moscou.         | 574 |
| POLOGNE.    | ( | Varsovie.       | 576 |
| ESPAGNE.    | { | Madrid.         | 580 |
|             |   | Du Mexique.     | 584 |
| PORTUGAL.   | ( | Lisbonne.       | 585 |
| SUEDE.      | ( | Stockholm.      | 585 |
| ANGLETERRE. | { | Londres.        | 587 |
|             |   | Portsmouth.     | 592 |
| ALLEMAGNE.  | { | Vienne.         | 593 |
|             |   | Ratisbonne.     | 594 |
| ITALIE.     | { | Florence.       | 595 |
|             |   | Ferrare.        | 597 |
|             |   | Venise.         | 598 |
|             |   | Naples.         | 599 |
|             |   | Rome.           | 600 |
| FRANCE.     | { | Paris.          | 606 |
|             |   | Versailles.     | 612 |
| PAYS-BAS.   | { | La Haye.        | 615 |
|             |   | Luxembourg.     | 617 |